



NEWSLETTER

www.unicongo.cg

édito



Par Nancy CHENARD,
Secrétaire générale
d'UNICONGO

Beaucoup d'entre vous connaissent Congo Eco, notre journal économique trimestriel qui, de 2013 à 2020, s'est imposé comme une référence pour valoriser le tissu économique congolais. À travers ses 17 éditions, il a mis en lumière la diversité et la vitalité de notre secteur privé : des PME locales aux grandes entreprises internationales, en passant par les initiatives structurantes qui façonnent notre économie.

Au fil des années, Congo Eco a fédéré une communauté de lecteurs au-delà du seul monde économique, contribuant à documenter les évolutions de l'environnement des affaires, à porter la voix des entreprises et à nourrir un dialogue public-privé de qualité.

Cependant, la production d'un journal imprimé reposait sur un modèle contraignant, en particulier sur le plan financier. Le recours à des prestataires externes, de la rédaction à l'impression, majoritairement financé par les insertions publicitaires, a progressivement fragilisé son équilibre économique. Faute de modèle soutenable, la publication a ainsi été interrompue en 2020.

Avec l'arrivée du nouveau Bureau, une réflexion stratégique a été engagée afin de repenser en profondeur notre communication à destination de nos membres, des partenaires et des acteurs économiques. L'objectif était clair : garantir une information régulière, pertinente et utile, tout en s'inscrivant dans un modèle durable et maîtrisé.

Dans ce contexte, le choix d'une newsletter UNICONGO, produite en interne et diffusée en ligne, s'est naturellement imposé.

Conçue dès l'origine comme un véritable outil d'information économique, elle présente un double avantage : elle combine réactivité dans la diffusion des contenus et maîtrise des coûts. Elle nous permet non seulement de partager nos activités, mais aussi d'apporter un éclairage structuré sur les principaux enjeux économiques, fiscaux, sociaux et sectoriels qui concernent directement nos adhérents.



Congo Eco renaît dans une version modernisée, alliant digital et print, avec une ambition forte : **devenir la voix économique du secteur privé congolais.**

→ Le passage au format hybride marque un tournant : UNICONGO passe d'un support d'information à un véritable outil d'influence économique.

Au fil des éditions, cette newsletter s'est progressivement enrichie, à la fois par souci de mieux vous informer et parce que vous avez été nombreux à exprimer le souhait de voir renaître Congo Eco. Nous avons ainsi saisi chaque opportunité pour en étoffer le contenu : initialement centré sur l'actualité, il s'est élargi aux problématiques sectorielles, puis à des analyses plus approfondies, intégrant progressivement une dimension de prospective et de force de proposition.

Ainsi, la newsletter a progressivement évolué pour se rapprocher, tant par son contenu que par son ambition, de ce qu'était Congo Eco. Elle en retrouve l'esprit, la richesse éditoriale et la pertinence des analyses, tout en s'inscrivant dans un format plus agile, moderne et durable.

C'est pourquoi nous avons décidé de franchir un cap : mettre fin à la newsletter UNICONGO pour faire renaître Congo Eco, mieux dit : **Une nouvelle version de Congo Eco.**

Une nouvelle version de Congo Eco avec un volet "newsletter" dédié aux activités de l'Union, mais aussi avec des analyses économiques, des décryptages sectoriels, des tribunes et des retours d'expérience d'entreprises.

Avec une approche hybride, cette parution mensuelle sera partagée en ligne auprès de nos adhérents et complétée par une édition imprimée à destination de nos partenaires institutionnels et dans des lieux stratégiques. Car parler de l'action d'UNICONGO et de ses membres, c'est inévitablement parler de l'économie congolaise dans son ensemble : de ses acteurs, de ses dynamiques, mais aussi de ses défis.

Plus qu'une fusion de deux parutions d'UNICONGO, il s'agit de l'affirmation d'un véritable média économique, produit en interne, porté par les équipes de l'Union, ses membres, et structuré autour d'un pilotage éditorial exigeant. Un média ancré dans les réalités du terrain, au plus près des préoccupations des entreprises et des évolutions de notre environnement économique.

Au-delà de l'information, notre ambition est de faire de Congo Eco une plateforme d'expression et de réflexion collective.

CHIFFRES CLÉS

17 ÉDITIONS | 2013-2020

1 TRANSFORMATION STRATÉGIQUE MAJEURE

1 MÉDIA ÉCONOMIQUE RELANÇÉ EN FORMAT HYBRIDE

À SURVEILLER

- Contributions des membres en hausse ;
- Influence sur le débat public ;
- Production éditoriale interne renforcée.

REGARD

“Congo Eco n'est plus une publication. C'est une plateforme d'expression et d'influence du secteur privé.”

Nos membres, véritables experts de terrain, ont vocation à y partager leurs analyses, leurs retours d'expérience et leurs propositions. Cette intelligence collective constitue un levier essentiel pour nourrir un plaidoyer crédible et éclairer la décision publique.

Dans cette dynamique, nous lançons un appel à contribution à l'ensemble de notre communauté. Dirigeants, experts, responsables opérationnels : vous êtes invités à participer aux prochaines éditions de Congo Eco en partageant vos analyses sectorielles, vos retours d'expérience, vos décryptages réglementaires ou encore vos propositions de réforme.

Plus qu'un simple support de communication, Congo Eco se veut une plateforme vivante, un espace de dialogue, de structuration et d'influence au service du secteur privé congolais.

Car au fond, faire vivre Congo Eco, c'est contribuer à structurer la pensée économique, à faire émerger des solutions concrètes et à porter une voix collective, forte et légitime dans le débat public.

C'est ensemble, par la qualité de nos contributions et la force de notre engagement, que nous continuerons à éclairer les décisions, à faire avancer les réformes et à renforcer la place du secteur privé dans la construction de l'économie congolaise.

À SURVEILLER

- Contributions des membres en hausse
- Influence sur le débat public
- Production éditoriale interne renforcée

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ancien modèle reposait sur la publicité, fragilisant sa viabilité.

Le nouveau modèle mise sur l'interne et la durabilité.

RENCONTRE STRATÉGIQUE À DOLISIE : UN DIALOGUE RENFORCÉ ENTRE LE SECTEUR PRIVÉ ET LES PLUS HAUTES AUTORITÉS



Dans le cadre de la campagne présidentielle, une rencontre stratégique s'est tenue à Dolisie entre Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, candidat à l'élection présidentielle de mars 2026 et une quarantaine de chefs d'entreprise représentant la diversité du tissu économique congolais.

En présence de plusieurs membres du Gouvernement, cet échange a permis d'instaurer un dialogue direct, ouvert et constructif entre les autorités publiques et les acteurs économiques, autour des enjeux clés du développement national.

Des priorités économiques clairement exprimées

Au nom du secteur privé, le Président d'UNICONGO a structuré les échanges autour de cinq priorités majeures :

- la stabilisation et l'accessibilité de l'énergie ;
- la réduction des coûts de production ;
- l'amélioration de la compétitivité logistique ;

- la modernisation administrative et la digitalisation ;
- la stabilité fiscale et réglementaire.

Ces axes traduisent une attente forte : celle d'un environnement économique plus performant, capable de valoriser pleinement les investissements réalisés et de soutenir la production locale.

Dans cette dynamique, la proposition de création d'un Conseil économique présidentiel restreint, co-piloté par les secteurs public et privé, a été formulée comme un levier structurant pour assurer le suivi des réformes.

Une vision partagée de la transformation économique

Les différentes interventions ont permis de dégager une vision cohérente et opérationnelle des priorités du secteur privé :

- favoriser l'émergence de champions nationaux capables de porter la transformation économique ;
- engager une réforme fiscale équilibrée, appuyée par la digitalisation et la concertation ;
- structurer des filières agro-industrielles intégrées, créatrices de valeur locale ;
- renforcer la compétitivité logistique, notamment à travers une meilleure coordination des acteurs et la réduction des coûts.

Au cœur de ces propositions, un message fort : le secteur privé ne demande pas des avantages, mais un cadre stable, lisible et équitable.

Une écoute attentive et des engagements encourageants

En réponse, le Président-candidat a salué la qualité des contributions et a exprimé son intérêt pour plusieurs propositions structurantes.

"La rencontre de Dolisie marque un tournant dans le dialogue public-privé : le secteur privé y affirme ses priorités autour de 5 leviers clés (énergie, coûts, logistique, digitalisation, fiscalité) et propose un cadre structuré de concertation, avec en perspective la création d'un Conseil économique présidentiel pour transformer les échanges en résultats concrets."

Vers un cadre de concertation durable

Au-delà des échanges, cette rencontre marque une étape importante vers l'instauration d'un dialogue structuré et continu.

La mise en place d'un Conseil économique présidentiel permettrait :

- d'assurer le suivi des engagements ;
- d'identifier les priorités opérationnelles ;
- de lever les blocages ;
- d'évaluer les résultats de manière régulière.

Une dynamique à consolider

La réunion de Dolisie confirme la volonté du secteur privé de s'inscrire comme un partenaire actif du développement économique national.

Elle ouvre surtout la voie à une coopération renforcée, orientée vers des résultats concrets en matière de compétitivité, d'investissement et d'emploi.

Plus qu'un simple échange, cette rencontre constitue le point de départ d'un dialogue stratégique renouvelé entre l'État et le secteur privé. ●

CHIFFRES CLÉS**+3,8 %**

croissance 2025

2,7 %

inflation maîtrisée

79,5 %entreprises touchées
par la crise énergétique**-17,3 %**

baisse du chiffre d'affaires

5 Mds FCFA

pertes estimées (2 ans)

2,4 %

crédits à long terme

CNEF DU 27 MARS 2026**DES VOYANTS AU VERT...
MAIS UN SECTEUR PRIVÉ DANS L'ATTENTE**

La session du Comité National Économique et Financier (CNEF) du 27 mars 2026 a validé une consolidation de l'économie congolaise, portée par une croissance de 3,8 % en 2025 et une inflation maîtrisée à 2,7 %. Toutefois, derrière ces agrégats encourageants, les débats et les notes techniques révèlent les vives préoccupations du secteur privé, qui dénonce des freins structurels persistants à la compétitivité.

Une croissance en trompe-l'œil ?

Si la croissance s'accélère, elle reste lourdement dépendante du secteur pétrolier (+5,0 %) et du GNL. Pour le patronat représenté par son Président Michel DJOMBO, l'activité hors pétrole subit un ralentissement, passant de 3,4 % à 3,2 % en un an.

De plus, le CNEF lui-même a déploré la "faible réactivité" de certaines administrations, retardant la validation de la stratégie nationale d'import-substitution, un levier jugé vital par les entreprises pour réduire la dépendance aux importations.

Le cri d'alarme sur l'énergie

Le point d'orgue de la session a été marqué par l'adoption du rapport consacré à l'impact des pénuries de carburant et d'électricité, conduit par CNEF. Concernant ce point, le diagnostic porté par le secteur privé a toujours été sans équivoque :

ces défaillances ne relèvent pas de simples incidents techniques, mais s'apparentent à de véritables chocs d'offre majeurs, fragilisant en profondeur le tissu productif et détruisant le capital des entreprises.

Contraintes de recourir massivement à des solutions alternatives pour assurer la continuité de leurs activités, certains industriels fonctionnent jusqu'à 40 % sur groupes électrogènes. Cette dépendance énergétique engendre une hausse significative des coûts d'exploitation, exerçant une pression accrue sur la rentabilité et entraînant une érosion marquée des marges.

L'étude met en évidence l'ampleur de ces effets. Près de 79,5 % des entreprises interrogées ont été contraintes d'investir dans des équipements énergétiques de substitution. Ces dépenses, qualifiées de « défensives » car ne générant aucune valeur ajoutée, représentent une destruction de capital estimée à près de 5 milliards de FCFA sur deux ans pour le seul échantillon analysé. Parallèlement, l'activité économique accuse un net ralentissement. Le chiffre d'affaires moyen des entreprises a reculé de 17,3 % au niveau national, avec une contraction particulièrement marquée à Brazzaville, où la baisse atteint -38,4 %.

Financement : le mur du court terme

Bien que les crédits à l'économie aient progressé de 16,9 %, le secteur privé dénonce une structure de financement inadaptée. Les crédits à long terme indispensables pour l'industrialisation ne représentent que 2,4 % du total.

Les banques privilégient les crédits à court terme pour la trésorerie ou se tournent vers les titres publics, dont elles détiennent 84 % de l'encours. Ce phénomène d'éviction limite la capacité du système bancaire à financer les projets productifs de longue durée. De plus, la mise en place tardive de la médiation financière et du Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM) freine encore l'amélioration du climat des affaires.

Guerre en Iran : lecture du secteur privé

La loi de finances 2026 repose sur une hypothèse de 62 dollars le baril. Un scénario à 80 dollars (+18 dollars) générerait, pour une production annuelle de 95 à 100 millions de barils, un gain brut théorique d'environ 1,8 milliard de dollars (\approx 1 080 milliards FCFA). Après part de l'État, le gain budgétaire brut serait compris entre 550 et 750 milliards FCFA.



À RETENIR

Malgré des indicateurs macroéconomiques favorables, le secteur privé alerte sur des blocages structurels persistants : **énergie, financement et lenteurs administratives.**

Toutefois, cet effet positif est partiellement atténué par la hausse des subventions liée à l'augmentation du coût des importations, qui représentent environ 40 % de l'approvisionnement. L'impact budgétaire net est ainsi estimé entre 250 et 500 milliards FCFA.

Par ailleurs, la balance des paiements subirait une pression accrue, avec une hausse anticipée de 35 à 40 % des sorties de devises pour les importations de carburant (raffinés, fret, primes de risque). À cela s'ajoute un risque géopolitique, notamment autour du détroit d'Ormuz, pouvant entraîner des pénuries indépendamment des prix.

Cette situation met en évidence une fragilité structurelle : la hausse du baril améliore les recettes mais accentue la dépendance aux importations et aux subventions. Dans ce contexte, le développement du gaz apparaît stratégique. Les projets en cours pourraient atteindre 80 000 à 100 000 barils/jour équivalent, ouvrant la voie à une substitution progressive du gasoil importé.

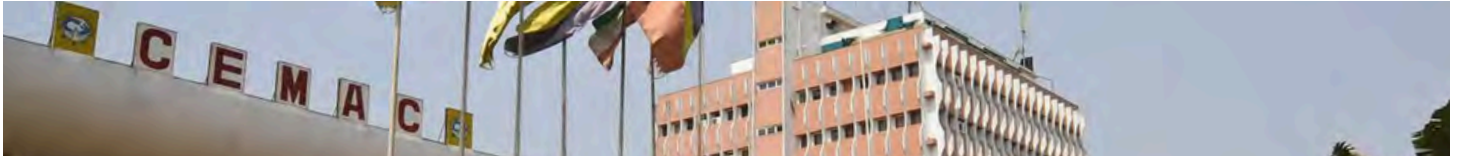
Un plan de bascule vers le gaz, notamment dans l'industrie, l'électricité et le transport, permettrait de réduire les importations, les sorties de devises et la pression budgétaire, à condition d'instaurer une régulation du prix du gaz stable et incitative.

La dette intérieure : l'éternelle créance

Sur le front de la dette, si le Congo a réussi son retour sur les marchés internationaux avec l'Eurobond, le stock d'arriérés intérieurs reste un point de friction. Le patronat souligne que l'apurement de la dette intérieure commerciale (estimée à plus de 1 000 milliards de FCFA) est le seul véritable moyen de restaurer la confiance et la liquidité des entreprises locales.

En conclusion, le secteur privé, tout en saluant la discipline monétaire de la BEAC, appelle le Gouvernement à passer des promesses de diversification à l'action concrète. Pour le patronat, la relance passera impérativement par l'application effective de la loi sur le contenu local et une résolution durable de la crise énergétique.





CRÉDITS IMPAYÉS : LA CEMAC DURCIT LES RÈGLES POUR LES MAUVAIS PAYEURS

Dans un contexte marqué par la montée des créances impayées dans le secteur financier, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) durcit sa réglementation bancaire. En effet, le Règlement n°25/CEMAC/UMAC/CM/COBAC du 19 décembre 2025, relatif à la mise à l'index des clients des établissements assujettis à la COBAC en matière de non-remboursement de crédit, adopté par les autorités monétaires de la sous-région, prévoit désormais des sanctions particulièrement strictes à l'encontre des emprunteurs qui ne respectent pas leurs engagements de remboursement.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2025, cette réforme introduit un mécanisme inédit de mise à l'index des débiteurs défaillants dans l'ensemble de la zone CEMAC. Concrètement, tout client qui n'a pas honoré une échéance de crédit pendant plus de trois mois peut être inscrit sur une liste régionale des mauvais payeurs. Cette inscription entraîne des conséquences immédiates et lourdes pour l'intéressé, notamment la restriction de l'accès aux services bancaires.

Des sanctions financières très contraignantes

Une fois inscrit sur cette liste, l'emprunteur défaillant ne peut plus effectuer d'opérations au débit de ses comptes bancaires. Il lui devient également impossible d'ouvrir un nouveau compte ou d'être signataire sur un compte existant. La seule opération autorisée reste celle permettant de régulariser sa dette.

Le dispositif s'applique à l'ensemble des institutions financières opérant dans la sous-région : banques commerciales, établissements de microfinance et autres prestataires de services financiers placés sous la supervision de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

Autre innovation majeure : la responsabilité des dirigeants d'entreprises peut également être engagée. Conformément à l'article 15 du dispositif, quand bien même le défaut de paiement concernerait une société, les administrateurs ou dirigeants impliqués peuvent eux aussi être inscrits sur la liste des débiteurs défaillants et subir des restrictions sur leurs comptes personnels. Cette mesure vise à renforcer la pression sur les entreprises afin de garantir le respect des obligations de remboursement.

Un registre régional pour renforcer la discipline financière

Afin d'assurer l'application de ce dispositif, un registre régional des mauvais payeurs sera mis en place. Celui-ci sera accessible aux établissements financiers ainsi qu'aux autorités monétaires de la zone, notamment la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Les noms des débiteurs inscrits depuis plus d'un an pourront même être rendus publics, dans un objectif de transparence et de dissuasion.

L'article 18 du règlement précise que la levée de ces sanctions n'interviendra qu'après le remboursement intégral de la dette ou la restructuration officielle du crédit avec l'établissement financier concerné.

Réduire les créances en souffrance

Cette réforme s'inscrit dans un contexte de dégradation du portefeuille de crédits dans la région. Selon les données du secteur bancaire, les créances en souffrance dans la zone CEMAC ont atteint environ 2 024 milliards de FCFA à fin 2024, soit 16,2 % des crédits distribués, un niveau jugé préoccupant pour la stabilité du système financier.

Ces impayés fragilisent en effet la solvabilité des banques et limitent leur capacité à financer l'économie réelle, notamment les PME, les entrepreneurs et les ménages. En renforçant les sanctions contre les défauts de paiement, les autorités régionales espèrent restaurer la discipline financière et sécuriser davantage le système bancaire.

Si cette mesure pourrait contribuer à assainir le crédit dans la sous-région, certains observateurs soulignent toutefois la nécessité d'un équilibre entre rigueur financière et accompagnement des entreprises fragilisées. Dans un contexte économique parfois incertain, la question de l'accès au financement et de la gestion du risque de crédit reste plus que jamais au cœur des enjeux de développement en Afrique centrale.

RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL DE VALIDATION DU RAPPORT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DU CONGO 2024



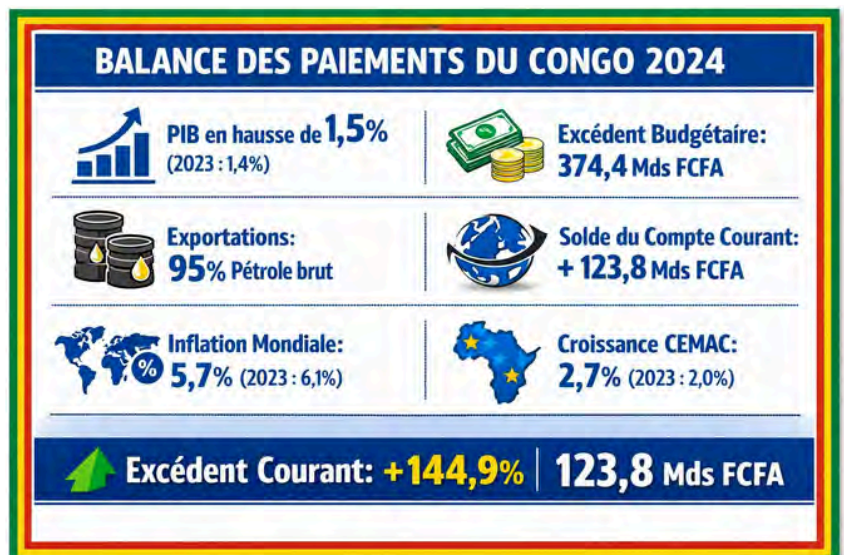
UNE ANALYSE APPROFONDIE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Le mercredi 18 mars 2026, à 11 heures, s'est tenue à la Direction nationale de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) la réunion du Comité national de validation du rapport de la Balance des Paiements (BDP) du Congo pour l'année 2024. L'événement a réuni des experts économiques, des membres du secteur financier, des représentants des institutions publiques et le secteur privé, afin d'examiner et de valider les données macroéconomiques clés de l'économie congolaise et de la région de la CEMAC. Cette session a permis de confronter les analyses nationales aux tendances économiques mondiales et régionales, et d'évaluer les perspectives pour les années à venir.

L'année 2024 a été marquée par un environnement économique mondial complexe. Selon le Fonds Monétaire International, la croissance globale a légèrement reculé à 3,3 % contre 3,5 % en 2023, principalement en raison de la contreperformance du secteur manufacturier dans les pays avancés, des difficultés persistantes du secteur immobilier en Chine et du durcissement des conditions monétaires. Le commerce international, toutefois, a connu un regain d'activité, avec une progression de 3,6 % des volumes échangés, reflet de la demande mondiale soutenue. La désinflation s'est poursuivie, avec un taux d'inflation mondiale passant de 6,1 % en 2023 à 5,7 % en 2024.

Dans les pays avancés, l'inflation a reculé de 4,6 % à 2,6 %, tandis qu'en Afrique subsaharienne, elle a légèrement augmenté, passant de 17,6 % à 18,3 %.

Au niveau régional, la CEMAC a enregistré des performances économiques contrastées. Le ralentissement des activités pétrolières, conjugué à la modération des activités non pétrolières, a produit une croissance de 2,7 % en 2024 contre 2,0 % en 2023. L'inflation a été maîtrisée à 4,1 %, et le déficit du compte courant, bien que légèrement supérieur à celui de l'année précédente, est resté modéré à 0,2 % du PIB. Les agrégats monétaires ont montré une dynamique positive, avec une expansion de la masse monétaire de 10 % et une hausse notable des crédits à l'économie de 19,6 %.



Pour le Congo, l'année 2024 a confirmé une évolution économique positive, quoique timide, avec un PIB réel en légère hausse de 1,5 % contre 1,4 % en 2023. Les finances publiques ont enregistré un excédent global de 374,4 milliards, reflétant une gestion budgétaire prudente. Les échanges avec l'extérieur ont connu une amélioration notable, le solde du compte courant passant d'un déficit de 275,3 milliards à un excédent de 123,8 milliards, grâce notamment à la progression du revenu primaire. Cette performance s'explique par la limitation des rapatriements des filiales locales d'entreprises étrangères vers leurs maisons-mères. Le compte des transactions courantes a ainsi dégagé un excédent de 123,8 milliards, soit une hausse de 144,9 % par rapport à l'année précédente. Les exportations congolaises restent largement dominées par le pétrole brut, représentant 95 % de la valeur totale des exportations, malgré une baisse de 5,4 % due à la contraction des activités des producteurs locaux.

La réunion du comité a permis d'analyser ces résultats dans une perspective stratégique, d'identifier les secteurs nécessitant des mesures de soutien et de consolider la fiabilité des statistiques économiques nationales. La validation de la Balance des Paiements 2024 constitue ainsi un outil essentiel pour la planification économique et la prise de décision, offrant un éclairage sur les flux financiers du pays et sur les leviers de croissance à privilégier.

En définitive, la session du 18 mars 2026 a été un moment clé pour la consolidation des données macroéconomiques du Congo et pour le renforcement de la coordination entre institutions nationales et régionales. L'exercice a non seulement mis en évidence les progrès réalisés en 2024, mais a également tracé des orientations pour renforcer la résilience économique face aux défis mondiaux et régionaux à venir. ●



LA BEAC ALERTE SUR UNE FISCALITÉ CONTRE-PRODUCTIVE

Alors que le mobile money s'impose comme un levier central d'inclusion financière en Afrique centrale, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) met en garde contre une tendance jugée préoccupante : la multiplication des taxes sur les transactions numériques. Pour l'institution monétaire, cette fiscalité pourrait freiner les progrès réalisés dans l'accès aux services financiers au sein de la zone CEMAC.

Lors d'un sommet régional tenu à Kigali, le gouverneur de la BEAC, Yvon Sana Bangui, a exprimé des réserves claires sur l'orientation actuelle des politiques fiscales dans plusieurs pays de la sous-région. Selon lui, taxer les transactions de mobile money revient à instaurer une forme de « régulation parallèle » susceptible de décourager l'usage des paiements électroniques.

Un outil clé pour l'inclusion financière

Dans une région encore faiblement bancarisée, le mobile money joue un rôle déterminant. Il constitue, pour des millions de personnes, notamment en zones rurales, le principal point d'accès aux services financiers. Transferts d'argent, paiements de factures, épargne ou micro-transactions : ces services ont permis d'intégrer progressivement des populations exclues du système bancaire traditionnel.

Dans ce contexte, la taxation des opérations numériques apparaît, pour la BEAC, en contradiction avec les objectifs d'inclusion financière. Plusieurs analyses, notamment du FMI, soulignent que ces prélèvements affectent en priorité les populations les plus vulnérables, souvent dépendantes de ces services pour leurs transactions quotidiennes.

Des politiques fiscales hétérogènes

Les approches varient selon les pays de la CEMAC. Au Cameroun, par exemple, les transactions de mobile money sont soumises depuis 2022 à une taxe proportionnelle de 0,2 %, à laquelle s'ajoute un prélèvement fixe par opération introduit en 2025.

D'autres pays ont adopté ou envisagé des dispositifs similaires. Toutefois, certaines initiatives récentes témoignent d'un réajustement. Le Tchad, par exemple, envisage de supprimer la taxe sur les transferts d'argent afin de soutenir l'économie numérique, tandis que le Gabon a finalement renoncé à un projet de taxation des transactions électroniques face aux risques identifiés.



UNICONGO
eCampus

La formation en ligne, par et pour le monde professionnel

Développez vos compétences avec des formations adaptées aux besoins des entreprises



Rejoignez-nous
et formez-vous
dès aujourd'hui !

www.ecampusunicongo.itcilo.org

Vers une nouvelle approche fiscale

Face à ces enjeux, la BEAC plaide pour un changement de paradigme. Plutôt que de taxer les transactions numériques, l'institution recommande de déplacer la pression fiscale vers l'usage du numéraire. Cette orientation vise à rendre les paiements électroniques plus attractifs, tout en améliorant la traçabilité des flux financiers et en réduisant le poids de l'économie informelle.

Cette stratégie s'inscrit dans une vision plus large de modernisation des systèmes de paiement en Afrique centrale, notamment avec le développement de solutions d'interopérabilité et l'intégration progressive aux systèmes panafricains de règlement.

Un enjeu stratégique pour la région

Au-delà de la question fiscale, le débat met en lumière un enjeu fondamental : celui de l'équilibre entre mobilisation des recettes publiques et promotion de l'inclusion financière. Si les États cherchent à capter une part de la valeur générée par le mobile money, une taxation excessive pourrait ralentir son adoption et limiter son impact économique.

Pour la BEAC, le mobile money doit rester un catalyseur de transformation économique et sociale. Dans une région où l'accès aux services financiers reste encore limité, préserver la dynamique du numérique apparaît comme une priorité stratégique pour accompagner la croissance et renforcer l'intégration économique au sein de la CEMAC. ●





Le vendredi 20 mars 2026, le siège de l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF) à Brazzaville a accueilli une réunion de validation consacrée au « Rapport sur les mouvements de fonds transfrontaliers » du premier trimestre 2025. Cette rencontre a été marquée par la présence inédite d'UNICONGO, qui a pris une part active aux échanges.

En effet, UNICONGO a chaleureusement salué le renforcement du dialogue public-privé, soulignant qu'il s'agissait de la toute première fois que l'ARTF conviait l'Union à participer à la validation de ces travaux statistiques. Cette ouverture témoigne d'une volonté de transparence et d'inclusion des acteurs économiques dans la compréhension des flux financiers qui irriguent l'économie nationale.

Des flux informels aux proportions colossales

Le rapport met en lumière l'ampleur des mouvements de fonds aux frontières fluviales, aériennes, maritimes et terrestres. Pour le seul premier trimestre 2025, les enquêteurs ont recensé 107 757 voyageurs en partance vers l'étranger. Ces derniers ont déclaré transporter un montant global de 163 milliards FCFA en espèces, contre seulement 62 milliards FCFA déclarés par les passagers à l'entrée.

Ce déséquilibre flagrant laisse apparaître un solde déficitaire de 101 milliards FCFA pour le circuit informel. L'analyse des devises révèle une hégémonie écrasante du dollar américain, qui représente 82 % des fonds transportés par les voyageurs, loin devant l'euro (7 %). Géographiquement, la République Démocratique du Congo concentre l'essentiel de ces flux avec 84 % des passages enregistrés.

Le rôle vital de la diaspora et les défis du secteur formel

Les débats ont également porté sur les transferts de fonds de la diaspora congolaise, dont la contribution est jugée indéniable pour l'équilibre macroéconomique.

Ces envois ont connu une baisse de 49%, passant de 20,3 milliards FCFA au dernier trimestre de l'année 2024 à 10,6 milliards FCFA au cours du trimestre. Près de 47 % de ces fonds sont destinés à l'aide familiale et 21 % à des projets d'investissement.

Parallèlement, la réunion a permis d'examiner la performance du secteur formel. Si les exportations de biens ont atteint la valeur de 1 123 milliards FCFA, le taux de rapatriement effectif des recettes stagne à 65 %.

Les participants ont convenu de la nécessité d'affiner ces données pour mieux les intégrer dans la balance des paiements et renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux, conformément à la loi n°7-12 du 04 avril 2012.

Une collaboration prometteuse

En concluant les travaux, l'ARTF a réaffirmé son rôle de régulateur du secteur des transferts de fonds, ainsi que sa volonté de renforcer la qualité des données statistiques et de pérenniser ce cadre de concertation en y associant l'ensemble des parties prenantes.

La méthodologie adoptée, fondée sur des enquêtes individuelles et le suivi des flux de population, sera désormais enrichie par l'expertise de terrain des membres d'UNICONGO. Cette collaboration apparaît déterminante pour renforcer les mécanismes de suivi et optimiser la traçabilité des capitaux.

Systeme intégré des faits d'état civil (SIFEC) : vers une modernisation structurelle de l'administration

Le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public a présenté le projet de Système intégré des faits d'état civil (SIFEC), un dispositif destiné à informatiser et interconnecter l'ensemble du système national d'état civil en République du Congo. Cette initiative vise à traiter un problème structurel : **la fragmentation et la faible fiabilité des données d'état civil, qui affectent à la fois la gestion administrative, les politiques publiques et de nombreuses opérations économiques.**

Cette orientation rejoint d'ailleurs une recommandation formulée par UNICONGO dans sa newsletter de décembre 2025, dans laquelle nous appelons à la mise en place d'un système numérique centralisé de gestion de l'état civil afin de sécuriser les identités, fiabiliser les bases statistiques et fluidifier les interactions entre l'administration, les entreprises et les citoyens.

Le projet SIFEC repose sur un principe simple : connecter trois sources principales de production des faits d'état civil, à savoir les centres d'état civil, les formations sanitaires et les tribunaux dans une base de données nationale unique et sécurisée.

L'ambition est double. D'une part, sécuriser les déclarations de naissance et de décès et dématérialiser la délivrance des actes. D'autre part, créer une base de données nationale permettant l'interopérabilité entre administrations.

Les objectifs opérationnels annoncés sont les suivants :

- informatiser environ 90 % de la gestion des actes d'état civil ;
- créer une base de données centrale et sécurisée ;
- favoriser l'interconnexion entre ministères et institutions publiques ;
- améliorer l'accès en ligne aux données administratives ;
- réduire les délais de délivrance des actes.

Au-delà de l'état civil lui-même, les retombées attendues concernent un nombre important d'administrations.

Le ministère de l'Intérieur pourrait ainsi fiabiliser les listes électorales et la délivrance des cartes nationales d'identité et passeports.

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE PUBLIC

SYSTÈME INTÉGRÉ
DES FAITS D'ÉTAT
CIVIL (SIFEC)

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le SIFEC vise à informatiser entièrement le système national d'état civil de la République du Congo en connectant 3 types d'acteurs :

les formations
sanitaires

les centres
d'état civil

les tribunaux

finances.pouv.org

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE PUBLIC

SYSTÈME INTÉGRÉ
DES FAITS D'ÉTAT
CIVIL (SIFEC)

2. OBJECTIFS DU PROJET

L'ambition est de sécuriser les déclarations de naissance et de décès, de dématérialiser l'enregistrement et la délivrance des actes, et d'initier des réquisitions et jugements sécurisés.

Les axes principaux sont :

- 1. Informatiser 90% de la gestion des actes d'état civil ;
- 2. Créer une base de données centrale, unique et sécurisée ;
- 3. Favoriser l'interopérabilité entre ministères, institutions et partenaires ;
- 4. Améliorer la disponibilité, la sécurité et l'accès en ligne aux données ;
- 5. Réduire les délais de délivrance des actes d'état civil.

finances.pouv.org

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE PUBLIC

SYSTÈME INTÉGRÉ
DES FAITS D'ÉTAT
CIVIL (SIFEC)

3. BÉNÉFICIAIRES

Le projet implique 2 catégories d'acteurs :

Les Ministères contributeurs

- Intérieur/ Décentralisation ;
- Santé ;
- Transport ;
- Justice ;
- Affaires Étrangères ;
- et Finances.

Les Ministères et entités bénéficiaires

- Administration du territoire ;
- Justice ;
- Sécurité publique ;
- Santé ;
- Statistiques ;
- Fonction publique ;
- Budget ;
- Transports ;
- Enseignement ;
- Les établissements bancaires ;
- Les représentations diplomatiques étrangères au Congo.

finances.pouv.org

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE PUBLIC

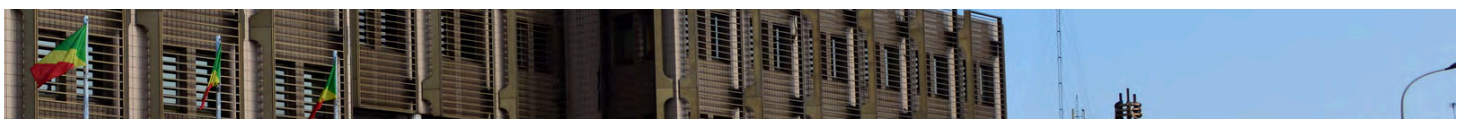
SYSTÈME INTÉGRÉ
DES FAITS D'ÉTAT
CIVIL (SIFEC)

4. RÉSULTATS ATTENDUS (PARTIE 1)

Les retombées concernent 12 entités distinctes :

1	Le Ministère en charge de l'Intérieur	pourra fiabiliser les listes électorales et émettre des CNI et passeports.
2	Le Ministère en charge de la Défense	pourra contrôler les identités des candidats lors des concours d'entrée dans la Force Publique.
3	Le Ministère en charge de la Justice	disposera de données sûres pour les certificats de nationalité et casiers judiciaires.
4	Le Ministère en charge de la Santé	pourra mieux concevoir ses programmes d'immunisation et de lutte contre les épidémies grâce à l'analyse des causes de décès.
5	Le Ministère en charge de la Fonction publique	actualisera son fichier des agents.
6	Le Ministère en charge du Plan	accèdera à des statistiques démographiques sans organiser de recensements coûteux.

finances.pouv.org



La Justice disposerait de données plus fiables pour les certificats de nationalité ou les casiers judiciaires. Le ministère de la Santé pourrait améliorer l'analyse des causes de mortalité et mieux cibler les politiques de santé publique.

La Fonction publique pourrait actualiser plus efficacement le fichier des agents de l'État, tandis que le ministère du Plan accéderait à des statistiques démographiques plus précises, sans devoir recourir systématiquement à des recensements coûteux.

Le dispositif aura également des implications directes pour d'autres acteurs. Les banques et les compagnies d'assurance pourront vérifier l'authenticité des actes d'état civil, notamment dans le cadre du règlement de capitaux décès. Les ambassades pourront vérifier l'authenticité des documents lors de l'instruction des dossiers de visa.

Les Congolais résidant à l'étranger pourront, à terme, obtenir certains actes via les représentations diplomatiques.

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DU
PORTEFOLLE PUBLIC

SYSTÈME INTÉGRÉ
DES FAITS D'ÉTAT
CIVIL (SIFEC)

4. RÉSULTATS ATTENDUS (PARTIE 2)

7	Le Ministère en charge des Finances	sécurisera la gestion des allocations familiales.
8	Le Ministère en charge des affaires étrangères	notamment les Congolais de l'étranger pourront obtenir leurs actes d'état civil depuis leur pays de résidence via les ambassades.
9	Le Ministère en charge de l'enseignement	pourra aisément certifier les documents produits pour les dossiers des examens et concours.
10	Le Ministère en charge des transports	délivrera des permis et des cartes grises avec des données vérifiées.
11	Les Représentations diplomatiques basées au Congo	pourront vérifier l'authenticité des documents produits lors des dossiers de visa.
12	Les banques et assurances	pourront authentifier les actes pour le paiement du capital décès.

frances.gouv.cg

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DU
PORTEFOLLE PUBLIC

SYSTÈME INTÉGRÉ
DES FAITS D'ÉTAT
CIVIL (SIFEC)

5. CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT (PROVISOIRE)

- » **Phase 1**
2022-2024
Étude et implémentation
- » **Phase 2**
2025
Finalisation
- » **Phase 3**
2026
Pilote Brazzaville & Pointe-Noire
- » **Phase 4**
2027-2028
Déploiement général

frances.gouv.cg

Le calendrier de déploiement prévoit quatre étapes. Une première phase d'étude et d'implémentation a été menée entre 2022 et 2024, suivie d'une phase de finalisation en 2025. L'année 2026 devrait voir le lancement d'une phase pilote à Brazzaville et Pointe-Noire, avant un déploiement national progressif entre 2027 et 2028.

Pour l'économie comme pour l'administration publique, l'enjeu est important. Un état civil fiable constitue l'un des socles d'un État moderne : il conditionne la qualité des statistiques publiques, la gestion des identités, la transparence administrative et la sécurité juridique de nombreuses transactions.

La mise en œuvre effective du SIFEC devra désormais confirmer ces ambitions. Si le projet atteint ses objectifs, il pourrait constituer une avancée structurante dans la modernisation de l'administration congolaise, avec des effets attendus sur la qualité des politiques publiques, la fiabilité des données démographiques et la fluidité des interactions entre l'État, les citoyens et les acteurs économiques.



**BOOSTEZ
VOTRE
VISIBILITÉ,
DANS LA
NEWS
LETTER**

**EMPLACEMENTS
LIMITÉS**

Réservez votre espace publicitaire
dès aujourd'hui :
secretariat@unicongo.cg
+242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06

FEMMES ET INDUSTRIE PÉTROLIÈRE : LA CORAF MET EN LUMIÈRE DES TALENTS AU CŒUR DE LA PERFORMANCE POUR CÉLÉBRER LE 8 MARS



À l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de la femme, la Congolaise de Raffinage (CORAF), filiale de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC), a organisé le 9 mars dernier un déjeuner au sein de son foyer, réunissant collaborateurs, partenaires institutionnels et invités de marque autour d'un moment à la fois convivial et instructif.

Cette rencontre, tenue au lendemain du 8 mars, s'est déroulée en présence notamment de Madame la Consule générale de France, de l'Administrateur général adjoint de la CORAF, ainsi que d'un large panel de collaboratrices de l'entreprise et des membres du comité de direction. UNICONGO y était représenté par son Président, accompagné de plusieurs collaborateurs, témoignant ainsi de l'importance accordée par le patronat congolais aux enjeux liés à la promotion du genre en entreprise. Au-delà de son caractère symbolique, ce déjeuner a constitué un véritable espace d'échanges. Prenant la parole, le Président d'UNICONGO a présenté les missions et les actions de l'organisation, en insistant particulièrement sur les initiatives mises en œuvre en faveur de l'égalité professionnelle et de la valorisation des compétences féminines, tant en interne qu'auprès de ses entreprises membres. Il a rappelé l'importance d'inscrire ces démarches dans une logique structurelle, au cœur des politiques de ressources humaines et de gouvernance.

Madame la Consule générale de France a, pour sa part, mis en lumière les actions portées par la diplomatie française au Congo en matière de promotion des droits des femmes, soulignant les synergies possibles entre acteurs publics et privés pour faire progresser ces enjeux.

L'un des temps forts de cette rencontre a été la visite d'une exposition présentant les produits issus du raffinage pétrolier, notamment l'essence, le kérosène, le gasoil et le fuel, ainsi que les différentes étapes du processus industriel permettant leur production.

Cette présentation a revêtu un intérêt particulier en ce qu'elle a été assurée par des femmes occupant des fonctions techniques clés au sein de la CORAF.

Ainsi, la responsable du service de planification a détaillé les mécanismes d'approvisionnement en brut et la gestion des volumes de production, incluant la planification des sorties de produits et l'information du marché. Elle a mis en évidence le rôle stratégique de ce service dans la régulation de l'offre et la visibilité donnée aux distributeurs.



La responsable du service procédé a ensuite présenté les différentes étapes de transformation du brut en produits finis, mettant en lumière la technicité et la rigueur des opérations industrielles. Enfin, la responsable du laboratoire a exposé les dispositifs de contrôle qualité, garants de la conformité des produits aux normes en vigueur.

Au-delà de la qualité des présentations, cette immersion a permis de constater concrètement la place significative qu'occupent les femmes au sein de la CORAF, y compris dans des fonctions techniques à forte valeur ajoutée.

Une réalité qui traduit une évolution positive des pratiques et constitue un signal encourageant pour l'ensemble du tissu économique.



À la CORAF, les femmes occupent désormais des rôles techniques clés dans l'industrie pétrolière, illustrant une avancée concrète de l'égalité professionnelle au cœur de la performance industrielle.

Ce déjeuner a également été un moment de partage informel, offrant un éclairage sur la culture d'entreprise de la CORAF et sur les dynamiques internes en matière de promotion du genre. Il a, à cet égard, ouvert une perspective intéressante pour UNICONGO.

Dans cette continuité, le Président d'UNICONGO a exprimé sa volonté d'inscrire dans la durée ce type d'initiatives, en participant chaque année, à l'occasion du 8 mars, à une activité organisée par une entreprise membre. L'objectif est de mieux appréhender, au plus près du terrain, les réalités opérationnelles et les pratiques en matière de promotion du genre, et d'en tirer des enseignements utiles pour l'ensemble des adhérents.

À travers cette initiative, la CORAF illustre concrètement le rôle que peuvent jouer les entreprises dans la promotion de l'égalité professionnelle, en conjuguant performance industrielle et engagement sociétal. Un exemple à valoriser et à diffuser au sein de l'écosystème entrepreneurial congolais.

CONSOLIDEZ VOTRE POSITION SUR LE MARCHÉ AVEC L'ASSURANCE CAUTION DE L'AFRICAINNE DES ASSURANCES CONGO



**AAC, L'ASSUREUR
CAUTION QUI
GARANTIT LA RÉUSSITE
DE VOS PROJETS**

AAC
Caution

AOA
ASSURANCES
Le sens de l'engagement

Membre du réseau
globus 

POINTE NOIRE

En face de la station SNPC-D, près de l'hôtel ELAÏS, avenue Charles de Gaulle, immeuble LINCOLN IMMOCO

BRAZZAVILLE

Entre l'hôtel Radisson et le Trésor Public, en bordure du fleuve, en face de l'hôtel KEMPINSKI

CONTACT

Tél. : (+242) 06 581 34 34 / 06 581 19 19 | Email : infos@assurances-aac.com

BÂTIR DES CHAMPIONS NATIONAUX : UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DU CONGO



Dans un environnement économique mondial marqué par une concurrence accrue, la capacité d'un pays à faire émerger de grandes entreprises nationales constitue un facteur déterminant de transformation économique. Les expériences observées à travers le continent montrent qu'au-delà des ressources naturelles, la véritable force d'une économie réside souvent dans l'existence d'entreprises locales solides, capables d'investir, d'innover et de conquérir des marchés régionaux et internationaux.

Chaque année, le classement des 500 plus grandes entreprises africaines publié par Jeune Afrique constitue une référence pour analyser la structure et la puissance du tissu économique africain. Ce classement met en évidence les entreprises qui, par leur chiffre d'affaires et leur capacité d'investissement, jouent un rôle structurant dans leurs économies respectives. Les sociétés qui y figurent concentrent une part importante de la production industrielle, du commerce et de l'investissement sur le continent.

Ce panorama révèle cependant un contraste marqué entre les pays africains. Certaines économies disposent d'un nombre important d'entreprises capables de rivaliser à l'échelle continentale, tandis que d'autres restent encore faiblement représentées. Cette situation traduit moins une absence de potentiel économique qu'un déficit de structuration du secteur privé et de consolidation des entreprises locales.

Pour des économies comme celle du Congo, cette question revêt une importance particulière.

Le pays dispose de ressources naturelles considérables et d'un potentiel de diversification dans plusieurs secteurs : énergie, mines, agriculture, bois ou encore logistique.

Pourtant, la transformation de ce potentiel en croissance durable dépend largement de la capacité à faire émerger des entreprises nationales capables de structurer des filières et de porter l'investissement à long terme.

Le rôle structurant des champions nationaux

Dans la plupart des économies émergentes, les grandes entreprises locales jouent un rôle central dans la transformation économique. Elles ne se contentent pas de produire ou de commercialiser des biens et services.

Elles contribuent à organiser des chaînes de valeur, à former une main-d'œuvre qualifiée, à soutenir des réseaux de sous-traitants et à diffuser des technologies. Ces entreprises servent également de locomotive pour l'écosystème entrepreneurial. Autour d'elles se développent des PME fournisseurs, des prestataires de services et des start-ups qui bénéficient des opportunités créées par ces grands groupes.

Les champions nationaux jouent également un rôle stratégique dans l'internationalisation des économies africaines.



L'émergence de champions nationaux constitue un levier clé pour transformer durablement l'économie congolaise et réduire sa dépendance aux ressources naturelles.

Le Nigeria illustre une stratégie réussie : un écosystème d'entreprises locales puissantes, capables d'investir, d'innover et de s'imposer à l'échelle africaine.

Lorsqu'ils atteignent une taille critique, ils peuvent investir dans d'autres pays, participer à des projets d'infrastructure ou s'imposer comme leaders régionaux dans certains secteurs.

Cette dynamique permet non seulement de renforcer la souveraineté économique, mais aussi de créer un cercle vertueux d'investissement et d'innovation.

L'exemple du Nigeria : une stratégie de puissance économique

L'un des exemples les plus emblématiques de cette dynamique est celui du Nigeria. Première économie d'Afrique pendant plusieurs années, le pays s'est appuyé sur un tissu d'entreprises locales particulièrement dynamique pour soutenir sa croissance.

Dans le classement des 500 plus grandes entreprises africaines établi par Jeune Afrique, le Nigeria est le 2e pays le plus représenté du continent. Plusieurs dizaines d'entreprises nigérianes y occupent une place importante, couvrant des secteurs aussi variés que l'énergie, les télécommunications, l'agro-industrie, la finance ou les matériaux de construction. Au cœur de cette dynamique se trouve notamment le groupe fondé par Aliko Dangote. À travers la société Dangote Group, l'entrepreneur nigérian a construit l'un des plus grands conglomérats industriels d'Afrique.



Le groupe est aujourd'hui actif dans plusieurs secteurs stratégiques, dont le ciment, le sucre, la farine, les engrais et tout récemment le raffinage pétrolier. Sa filiale Dangote Cement est devenue le premier producteur de ciment du continent, avec des usines dans plusieurs pays africains. Plus récemment, la mise en service de la raffinerie de pétrole de Dangote à Lagos illustre l'ambition industrielle du groupe et sa capacité à investir dans des projets d'envergure mondiale.

Mais le Nigeria ne se résume pas au seul groupe Dangote. D'autres entreprises majeures participent également à la structuration de l'économie nationale. Dans le secteur des télécommunications, MTN Nigeria s'est imposée comme l'un des principaux opérateurs du pays. Dans l'agro-industrie, Flour Mills of Nigeria constitue un acteur incontournable.

Dans l'énergie, la société Nigeria LNG joue un rôle clé dans l'exportation de gaz naturel liquéfié. L'ensemble de ces entreprises contribue à créer un tissu industriel dense, capable de soutenir la croissance économique et de générer des emplois à grande échelle.

Les conditions d'émergence de ces champions

L'émergence de ces grands groupes n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte généralement d'un ensemble de facteurs économiques et institutionnels favorables. Tout d'abord, l'existence d'un marché intérieur important offre aux entreprises locales un terrain de croissance initial.

Ensuite, l'accès au financement notamment à travers les banques, les marchés financiers ou les partenariats internationaux, permet aux entreprises d'investir dans des projets de grande envergure.

80 %

DES EXPORTATIONS DU CONGO RESTENT DÉPENDANTES DU PÉTROLE

→ un signal fort de la nécessité de diversification

Le rôle de l'État est également déterminant. Dans de nombreux cas, les politiques publiques ont favorisé l'émergence d'acteurs nationaux à travers des politiques industrielles ciblées, des incitations fiscales ou des programmes de contenu local destinés à renforcer la participation des entreprises nationales dans les grands projets. Le cas du Nigeria illustre une stratégie assumée de construction de champions nationaux, non pas par un financement direct massif de l'État, mais par la mise en place d'un environnement politique, financier et réglementaire favorable.

À travers une politique de substitution aux importations, des restrictions ciblées sur certains produits comme le ciment, des droits de douane protecteurs et un accès structuré au crédit via la Banque centrale et des institutions de développement, l'État nigérian a protégé son marché intérieur tout en facilitant l'industrialisation locale.

Enfin, la capacité des entrepreneurs à saisir les opportunités et à prendre des risques constitue un facteur essentiel de réussite.

Un enjeu stratégique pour le Congo

Pour le République du Congo, la question de l'émergence de champions nationaux apparaît aujourd'hui comme un enjeu central de la diversification économique. L'économie congolaise demeure fortement dépendante du secteur pétrolier, qui représente une part importante des recettes publiques et 80% des exportations. Cette dépendance expose le pays aux fluctuations des prix internationaux et limite le développement d'autres secteurs productifs.

Dans ce contexte, la montée en puissance d'entreprises nationales capables d'investir dans l'industrie, les services ou l'agriculture pourrait contribuer à renforcer la résilience de l'économie.

Les opportunités existent dans plusieurs domaines : transformation du bois, exploitation minière, agro-industrie, logistique portuaire, services financiers ou encore économie numérique. Dans chacun de ces secteurs, des entreprises locales pourraient progressivement atteindre une taille critique et devenir des acteurs majeurs à l'échelle régionale.

Cependant, pour que cette dynamique prenne réellement forme, plusieurs conditions doivent être réunies. Le cadre réglementaire doit être stable et prévisible afin d'encourager l'investissement à long terme.

L'accès au financement doit être renforcé, notamment à travers le développement des marchés financiers et des instruments de capital-investissement. Les infrastructures comme le transport, l'énergie, et le numérique doivent également soutenir l'activité économique. Par ailleurs, les politiques de contenu local et de partenariat entre entreprises internationales et entreprises nationales peuvent jouer un rôle important dans le transfert de compétences et le développement de chaînes de valeur locales.



Vers une nouvelle ambition économique

Pour le Congo, la création de champions nationaux ne constitue pas seulement un objectif économique. Elle représente également un enjeu de souveraineté et de transformation structurelle. En favorisant l'émergence d'entreprises locales puissantes, le pays pourrait non seulement renforcer son tissu industriel, mais aussi créer des emplois, stimuler l'innovation et accroître sa présence économique dans la sous-région.

L'expérience de pays comme le Nigeria montre que cette ambition est à la fois possible et porteuse de résultats. Elle exige toutefois une vision stratégique claire, un environnement économique favorable et un dialogue concret entre l'État et le secteur privé.

Une opportunité dans le contexte de l'intégration africaine

L'émergence de champions nationaux revêt une importance encore plus grande dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ce vaste marché, qui vise à faciliter le commerce intra-africain, offre de nouvelles perspectives de croissance pour les entreprises du continent. Toutefois, pour tirer pleinement parti de cette intégration économique, les pays africains devront disposer d'entreprises suffisamment solides pour affronter la concurrence régionale. Les économies qui réussiront demain seront celles qui auront su bâtir des entreprises capables d'innover, d'investir et de s'imposer sur les marchés africains.



CONSTRUIRE DES ENTREPRISES LOCALES FORTES, C'EST RENFORCER LA SOUVERAINÉTÉ ÉCONOMIQUE ET CRÉER UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT SUR TOUT L'ÉCOSYSTÈME.

→ Le défi du Congo n'est pas le manque de potentiel, mais la capacité à structurer son secteur privé pour faire émerger des leaders économiques.





Hausse du baril : une opportunité budgétaire sous contrainte de volatilité

La remontée récente du prix du pétrole sur les marchés internationaux marque un changement de régime par rapport aux niveaux observés en 2025. Le Brent évolue désormais autour de 100 à 110 dollars le baril, avec des épisodes de forte volatilité. Au cours du mois de mars 2026, les prix ont oscillé entre 80 dollars et près de 120 dollars, illustrant un marché extrêmement instable.

Cette dynamique s'explique principalement par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, notamment autour du détroit d'Ormuz, qui affectent directement l'offre mondiale. Sur les tout derniers points de marché, le Brent se situe autour de 105 dollars le baril. Pour le Congo, cette évolution mérite d'être analysée avec nuance. Un baril plus élevé améliore indéniablement les recettes nationales, mais ses effets sur l'économie sont plus complexes qu'il n'y paraît.

Le Congo produit aujourd'hui environ 260 000 à 270 000 barils de pétrole par jour, soit un peu moins de 100 millions de barils par an. Le secteur pétrolier demeure le pilier de l'économie nationale.

Il représente l'essentiel des exportations du pays et une part majoritaire des recettes budgétaires.

Dans ces conditions, la variation du prix du baril se transmet rapidement aux finances publiques. Avec une production annuelle d'environ 98 millions de barils, chaque dollar supplémentaire sur le prix du pétrole représente près de 100 millions de dollars de valeur brute annuelle. L'État ne capte évidemment pas l'intégralité de cette valeur, car la production s'inscrit dans des contrats de partage avec les compagnies pétrolières. Selon les champs et les mécanismes contractuels, la part revenant effectivement aux finances publiques se situe généralement entre 30 % et 50 %.

En pratique, une hausse d'un dollar du baril peut générer entre 30 et 50 millions de dollars supplémentaires pour le budget de l'État. Si l'on compare une situation de référence à 70 dollars avec un prix effectif autour de 105 dollars, soit un différentiel de 35 dollars, la valeur pétrolière produite sur une année pourrait augmenter d'environ 3,5 milliards de dollars. Pour les finances publiques, cela représenterait potentiellement 1 à 1,7 milliard de dollars de recettes additionnelles. À l'échelle d'un budget national situé autour de 4 à 5 milliards de dollars, l'impact est majeur.

Cette amélioration des recettes s'accompagne d'effets macroéconomiques positifs. L'augmentation des exportations pétrolières entraîne davantage d'entrées de devises, améliore la balance commerciale et renforce la position extérieure du pays au sein de la zone CEMAC. Les tensions sur les paiements internationaux peuvent s'atténuer, les transferts deviennent plus fluides et la capacité à honorer le service de la dette extérieure se trouve renforcée.

+1\$ sur le baril = 30 à 50 millions \$ supplémentaires pour l'État

→ jusqu'à 1 à 1,7 milliard \$ de recettes additionnelles selon les niveaux actuels

SCÉNARIOS 2026



- **Central : 85–95 \$/baril**
- **Haut : 95–110 \$/baril**
- **Bas : 75–85 \$/baril**



Forte incertitude liée aux tensions géopolitiques

Cependant, l'effet d'un baril élevé ne se limite pas à ces gains. Deux mécanismes viennent en atténuer l'impact. Le premier concerne les subventions sur les carburants.

Aujourd'hui, les prix à la pompe au Congo restent administrés et s'établissent à 775 FCFA par litre pour le super et 625 FCFA pour le gasoil. Avec un baril autour de 100 à 105 dollars, le pétrole brut contenu dans un litre de carburant représente environ 370 à 390 FCFA.

À ce coût s'ajoutent les dépenses de raffinage, de transport maritime, d'assurance, de stockage et de distribution. Le coût économique complet d'un litre de carburant peut ainsi atteindre 600 à 750 FCFA, voire davantage en période de tension logistique. Dans ces conditions, le gasoil devient structurellement sous-tarifé. L'écart entre coût réel et prix administré doit être absorbé par le mécanisme de stabilisation. Plus le baril se maintient au-dessus de 100 dollars, plus cette charge augmente.

Avec une consommation nationale estimée à 600 à 700 millions de litres par an, un écart moyen de 200 FCFA par litre représenterait environ 120 à 140 milliards de FCFA de subvention annuelle. Si les prix internationaux se maintiennent à des niveaux élevés ou augmentent encore, ce coût pourrait rapidement dépasser les niveaux déjà observés ces dernières années.

Le second effet est celui de l'inflation importée. La hausse du pétrole renchérit les coûts du transport maritime et terrestre et se diffuse à l'ensemble de l'économie.

Dans un pays fortement dépendant des importations, cela se traduit par une hausse des prix des biens alimentaires, des matériaux de construction et des intrants industriels. Au-delà de ces effets immédiats, la question centrale reste celle de la volatilité.

Le marché pétrolier a montré ces dernières semaines une instabilité extrême, avec des variations de plus de 30 dollars en quelques jours. Cette volatilité rend la planification budgétaire particulièrement incertaine.

Hypothèse de prix moyen pour 2026

Dans ce contexte, il est utile de distinguer niveau actuel et niveau moyen annuel :

- les prix actuels (≈100–110 \$) reflètent une prime de risque géopolitique élevée ;
- les scénarios de marché anticipent une normalisation partielle si les tensions se réduisent.

Les institutions financières ont déjà commencé à réviser leurs prévisions.

Par exemple, certaines anticipations situent le prix moyen autour de 85 dollars pour 2026, hors scénario de crise prolongée. Par ailleurs, des projections énergétiques indiquent un reflux possible sous 80 dollars en seconde partie d'année si les conditions d'offre se normalisent.

En synthèse, trois scénarios peuvent être retenus :

- **Scénario central** (le plus probable) : 85–95 \$/baril en moyenne annuelle ;
→ normalisation progressive après le choc actuel ;
- **Scénario haut** (tensions prolongées) : 95–110 \$/baril ;
→ maintien durable des contraintes sur l'offre ;
- **Scénario bas** (désescalade rapide) : 75–85 \$/baril.
→ retour à un marché plus équilibré.

Lecture stratégique pour le Congo

Pour le Congo, la situation actuelle constitue clairement une fenêtre budgétaire exceptionnelle, mais probablement temporaire. Un baril durablement au-dessus de 100 dollars offre une capacité de respiration immédiate.

Mais si l'on raisonne en moyenne annuelle, il est plus prudent de retenir une hypothèse autour de 90 dollars, qui reste élevée sans intégrer pleinement la prime de crise actuelle. L'enjeu reste donc inchangé : utiliser ces recettes supplémentaires non pas comme un confort conjoncturel, mais comme un levier de transformation structurelle.

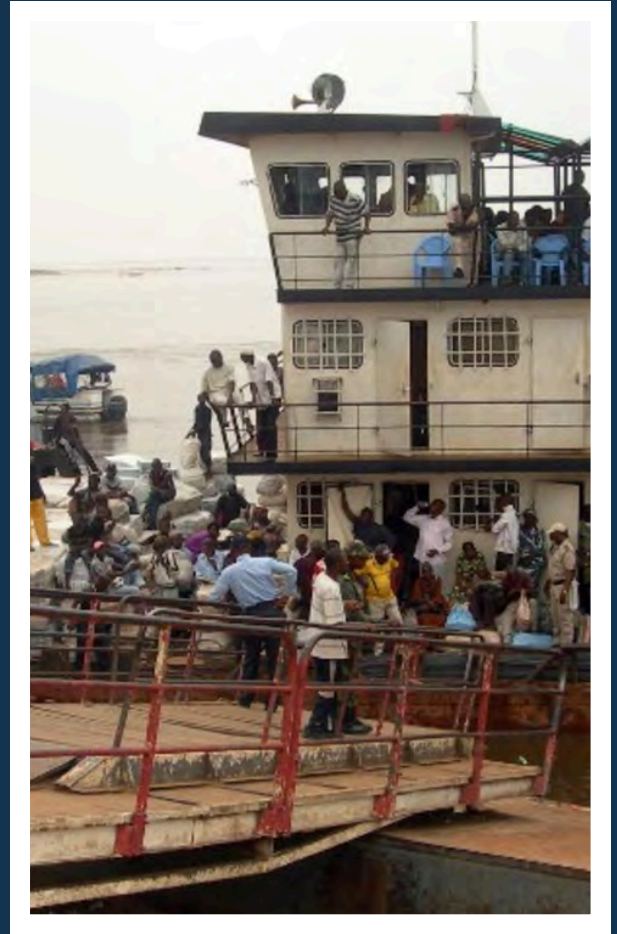
Dans un marché pétrolier dominé par la volatilité, la stabilité économique ne peut reposer sur le niveau instantané du baril. Elle dépendra de la capacité à lisser ces cycles et à convertir les phases favorables en investissements productifs et en diversification économique.



BRAZZAVILLE KINSHASA

AMÉLIORER LA TRAVERSÉE POUR UN CORRIDOR ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE

Les villes de Brazzaville (République du Congo) et de Kinshasa (République démocratique du Congo), bien que voisines et jumelles, sont liées par un cadre de coopération intitulé Commission Spéciale de coopération « COSPECO ». Cette instance a pour objectif de renforcer les échanges entre les deux capitales les plus rapprochées au monde, en se concentrant sur des projets communs, parmi lesquels le transport fluvial occupe une place centrale. Pourtant, chaque traversée depuis le Beach vers Kinshasa illustre les limites actuelles du dispositif administratif. Alors que la traversée ne dure au mieux que dix minutes, le traitement administratif impose souvent plus d'une heure d'attente, mettant à rude épreuve la patience des voyageurs et limitant la fluidité du trafic.



Le parcours administratif des passagers

Comprendre les rouages du processus administratif s'avère essentiel pour identifier des axes d'amélioration. Tout voyageur doit se munir d'un passeport et d'un carnet de vaccination à jour.

Le coût individuel de la traversée est de 16 400 Francs CFA et se décompose en :

- Le laissez-passer fourni par l'immigration, 3 000 Francs CFA ;
- Le billet donnant accès au canot rapide, 11 000 Francs CFA ;
- La redevance portuaire de 1 200 Francs CFA ;
- Un ticket DGENAF de 200 Francs CFA ;
- Un ticket de jetant de fouille douanière de 1 000 Francs CFA.

Derrière ces chiffres se cache une réalité administrative lourde, largement responsable des longs temps d'attente. La première étape intervient à la caisse : le paiement génère le billet et inscrit le passager sur le manifeste des passagers, opération assurée par le Chantier Naval des Transports Fluviaux (CNTF). Le manifeste, encore au format papier, est ensuite transmis à la Direction Générale de la Navigation Fluviale (DGENAF) pour vérification, signature et validation de l'unité fluviale.

Le document passe ensuite aux services de l'immigration, qui procèdent à un contrôle physique des passagers, apposent leur signature et remettent le manifeste à l'armateur pour préparer l'embarquement.

L'accès au canot n'intervient qu'après un appel nominatif des passagers, suivi d'un dernier contrôle par la DGENAF avant l'autorisation de départ. Cette complexité administrative, bien que nécessaire sur le plan sécuritaire et réglementaire, constitue une entrave à l'efficacité et à la satisfaction des voyageurs.

Vers une digitalisation du processus

Le besoin grandissant de traverser régulièrement entre les deux rives impose une réflexion sur l'optimisation des formalités portuaires. La solution semble résider dans la digitalisation du processus, tant pour la commercialisation des billets que pour le traitement du manifeste passager. L'interconnexion des services impliqués permettrait de réduire significativement les délais, d'augmenter la capacité de traitement des passagers et d'améliorer l'expérience client.



La République du Congo dispose aujourd'hui des compétences locales pour concevoir, développer et administrer des solutions numériques performantes. L'approche semble donc claire : maintenir un système lent et chronophage pour une traversée de dix minutes, ou adopter la digitalisation pour gagner en efficacité, stimuler le trafic et renforcer la satisfaction des voyageurs.

Un corridor économique à exploiter

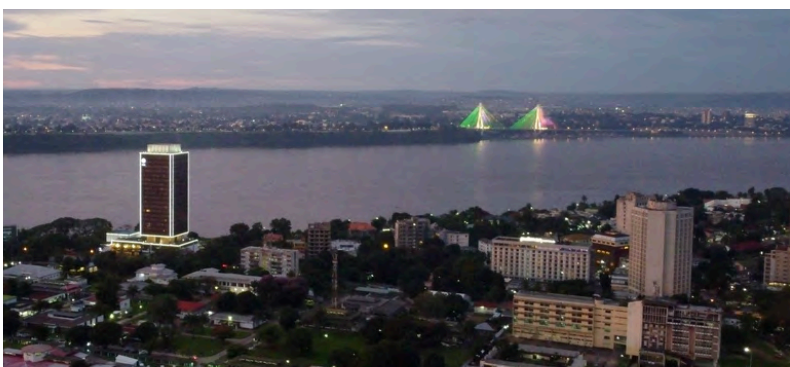
Naguère, la compagnie aérienne Equatorial Congo Airlines (ECAir) reliait Brazzaville à Kinshasa via une navette fluviale rapide, transportant pas moins de 250 passagers par jour, soit près de 90 000 par an. L'ambition était de positionner l'Aéroport Maya-Maya comme hub régional. Le ralentissement des activités de la société, ainsi que l'introduction du visa entre les deux pays ont toutefois freiné ces flux, limitant les investissements et l'attractivité économique.

A défaut de supprimer l'exigence de visa entre les ressortissants des deux pays, permettre aux détenteurs d'un visa de la RDC de transiter via Brazzaville représenterait un levier stratégique majeur : fluidification des déplacements, stimulation du commerce et retombées pour l'aéroport, le transport fluvial et les services associés.

Potentiel touristique et perspectives économiques

Au-delà des enjeux économiques, la connectivité entre les deux capitales offre un potentiel touristique considérable. Des circuits intégrés pourraient combiner tourisme urbain, culturel et fluvial, créant une dynamique nouvelle pour l'hôtellerie, la restauration et les services. L'instauration d'un système d'e-visa faciliterait le transit des voyageurs, réduisant les contraintes administratives et positionnant Brazzaville et Kinshasa comme un hub économique et touristique de référence en Afrique centrale.

L'amélioration du transport fluvial entre Brazzaville et Kinshasa repose sur deux leviers principaux : modernisation administrative et facilitation des déplacements transfrontaliers. La digitalisation du traitement des passagers, combinée à une approche intégrée en matière de visa et de tourisme, pourrait transformer ce corridor en moteur de développement économique et d'attractivité régionale. Chaque minute gagnée pour le passager représente non seulement une meilleure expérience, mais aussi un potentiel de croissance pour les deux capitales, à la croisée des enjeux économiques, logistiques et touristiques.



« Tous les entrepreneurs doutent. Ceux qui réussissent sont ceux qui continuent malgré tout. »

PERSÉVÉRANCE

ZOOM SUR UN SECTEUR

LE SECTEUR MINIER

UN POTENTIEL
CONFIRMÉ, UNE
MATURITÉ ENCORE
EN CONSTRUCTION

Le classement récent des pays à fort potentiel minier publié par Jeune Afrique rappelle une évidence : le sous-sol africain demeure l'un des plus convoités au monde. Dans cette cartographie continentale, dominée par des champions structurés comme l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie ou encore le Maroc et le Ghana, le Congo occupe la 14^e place et apparaît comme un pays à potentiel élevé en termes de ressources géologiques mais à maturité intermédiaire. Autrement dit : les ressources sont là, les projets avancent tant bien que mal, mais l'écosystème institutionnel, juridique et infrastructurel reste en consolidation.

Un portefeuille minier en structuration

Le Congo ne part pas de zéro. Le pays dispose d'un portefeuille diversifié : polymétaux (cuivre, zinc, plomb) avec la production active de la SOREMI ; potasse avec les projets de Luyuan et Sintoukola ; phosphate avec Cominco ; minerai de fer avec le projet Zanaga (MPD Congo). Ces projets représentent plusieurs milliards de dollars d'investissements.

En 2024–2025, la production de cathodes de cuivre et de zinc s'est poursuivie, malgré des volumes inférieurs aux prévisions. Les projets potassiques entrent en phase de construction ou de structuration financière, tandis que le fer avance vers une décision finale d'investissement attendue à l'horizon 2027.

Sur le plan géologique, le Congo possède des atouts indéniables. Sur le plan industriel, il entre progressivement dans la phase de développement.

Mais la maturité d'un secteur minier ne se mesure pas seulement à la richesse du sous-sol : **elle dépend de la stabilité du cadre, de la qualité des infrastructures et de la cohérence de la politique de partage de la valeur.**

Un cadre juridique en quête de stabilité

Le principal défi reste la prévisibilité. Les investisseurs miniers engagent des capitaux lourds sur des horizons de 20 à 30 ans. Or, les difficultés relevées par les opérateurs concernent l'instabilité réglementaire, la multiplication des contrôles administratifs, les arbitrages internationaux en cours et les incertitudes entourant la révision du Code minier.

Le projet de Code minier révisé suscite des préoccupations, notamment sur l'application rétroactive de certaines dispositions et sur la fin du statut législatif des conventions minières. Pour un secteur aussi capitalistique, toute remise en cause des engagements contractuels fragilise la décision d'investissement. UNICONGO, par l'intermédiaire de sa Fédération Mines, a à plusieurs reprises alerté les autorités sur les risques potentiels et formulé des réserves quant aux effets pervers que pourrait entraîner ce code. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a également été auditionné par la Commission Économie et Finances de l'Assemblée nationale pour présenter ses observations.

Les pays classés comme champions dans le rapport ont en commun une caractéristique : la stabilité contractuelle. Le Botswana, par exemple, a bâti son succès diamantifère sur des accords clairs et durables avec De Beers, garantissant à la fois sécurité juridique et partage équitable des revenus. Le Ghana, dans l'or, combine royalties, participation de l'État et fiscalité lisible, offrant une visibilité appréciée des investisseurs.

La question centrale du partage de production

Au-delà du cadre réglementaire, le débat stratégique porte sur le modèle de partage de la rente. Les champions africains ont su éviter deux écueils : la captation excessive qui décourage l'investissement, et la générosité excessive qui prive l'État de ressources.

La République démocratique du Congo, leader mondial du cobalt, a renforcé ses royalties et introduit une catégorie de "substances stratégiques", augmentant la part publique tout en maintenant l'attractivité du secteur grâce à l'ampleur des réserves. Le Namibie, dans l'uranium, mise davantage sur la stabilité et la transformation locale que sur la pression fiscale.

Pour le Congo, la question n'est pas seulement fiscale. Elle concerne aussi la transformation locale, l'emploi, les infrastructures partagées et la participation nationale au capital des projets. Le cas de l'exploitation artisanale illégale de cuivre exporté brut illustre une perte de valeur ajoutée. La maturité du secteur passera par une politique cohérente favorisant la transformation sur place et la montée en gamme industrielle.

Infrastructures : le maillon critique

Le développement du fer ou de la potasse dépend d'infrastructures lourdes : voie ferrée, énergie, port minéralier, pipelines. Or, une partie de ces équipements relève normalement de la responsabilité publique. Faute d'accords structurés, les projets doivent intégrer ces coûts, ce qui alourdit considérablement les CAPEX.

L'exemple du Projet Simandou en Guinée illustre la manière dont certains États africains structurent des projets miniers de grande envergure. Considéré comme l'un des plus importants gisements de fer non exploités au monde avec une teneur en fer supérieure à 65%, ce projet repose sur un modèle intégré associant exploitation minière et développement d'infrastructures majeures, notamment une ligne ferroviaire d'environ 600 kilomètres et un port minéralier en eau profonde.

Le financement est assuré par un consortium international réunissant notamment Rio Tinto, Chinalco et Baowu Steel, pour un investissement estimé à plus de 15 milliards de dollars.

Ce montage combine capitaux privés, participation de l'État et financement d'infrastructures partagées, permettant de mutualiser les coûts et de rendre exploitables des gisements situés loin des corridors logistiques. Les pays les plus performants ont adopté une approche intégrée. Le Botswana a investi massivement dans les infrastructures et la formation pour consolider sa chaîne diamantifère. La Namibie a développé des corridors logistiques adaptés à l'uranium. Le Ghana bénéficie d'un réseau portuaire et énergétique relativement fiable.

Ainsi, en s'inspirant de ces pays, le Congo doit considérer la réhabilitation du CFCO, la création d'un port minéralier et le renforcement du réseau électrique comme des conditions indispensables. Sans ces leviers, le potentiel restera partiellement inexploité.

Les priorités stratégiques

Pour franchir un cap, cinq axes apparaissent essentiels :

- Garantir la stabilité juridique des conventions minières existantes ;
- Clarifier et finaliser la réforme du Code minier en concertation avec le secteur privé ;
- Structurer un modèle équilibré de partage de production intégrant fiscalité, participation nationale et transformation locale ;
- Accélérer les partenariats public-privé sur les infrastructures structurantes ;
- Renforcer la gouvernance environnementale et sociale selon les standards internationaux.

Perspectives du secteur pour le Congo

Le Congo possède un potentiel minier significatif, confirmé par l'intérêt d'acteurs internationaux et par la diversité des projets en cours. Toutefois, le passage du potentiel à la performance dépendra moins de la géologie que de la qualité du cadre institutionnel.

Les pays africains classés comme champions démontrent qu'un secteur minier prospère repose sur un triptyque clair : stabilité, partage équilibré de la rente et industrialisation locale. Si le Congo parvient à consolider ces trois piliers, il pourra transformer ses ressources en véritable levier de diversification économique et d'industrialisation durable.



FOCUS ENTREPRISE

La parole aux adhérents de l'Union

Dans cette édition de «Focus Entreprise», UNICONGO met en lumière MAERSK Congo, acteur incontournable du transport maritime et de la logistique, à travers le témoignage de sa Directrice générale Charlesse NGANGOUE, Mme Charlesse NGANGOUE.

Un leadership tourné vers l'excellence et l'innovation

Diplômée en commerce international avec une spécialisation en logistique et transport, et titulaire d'un master en leadership organisationnel, Mme NGANGOUE incarne un leadership stratégique et visionnaire. Passionnée par la logistique et le sport d'équipe, elle a débuté sa carrière en 2009 en tant que déléguée commerciale, chargée du développement du portefeuille clients. Progressivement, elle a assumé des responsabilités plus stratégiques, supervisant le service commercial, puis le service client.

En 2020, lors de la transformation de MAERSK en intégrateur logistique global, son rôle s'est élargi à la gestion des opérations terrestres et à la coordination des partenaires logistiques. Son parcours l'a ensuite menée en Angola, puis à Kinshasa pour la fusion des activités des deux Congo, avant sa nomination en 2024 à la tête de MAERSK Congo à Pointe-Noire.

MAERSK Congo : un intégrateur logistique global

Filiale d'un conglomérat danois créé en 1928, MAERSK est présente dans 116 pays et dessert plus de 347 ports, dont Pointe-Noire.

Depuis 2020, la société propose une offre complète intégrant transport maritime, transport terrestre, entreposage, dédouanement et gestion de la supply chain. Cette approche vise à offrir aux clients une logistique intégrée, depuis l'entrepôt fournisseur jusqu'au client final, avec une visibilité et un contrôle accrus sur l'ensemble des flux.

Les défis du management multinational

Mme NGANGOUE souligne trois défis majeurs. Le premier est l'adaptation des décisions stratégiques globales au contexte local, en conciliant exigences internationales et réalités d'un marché encore en partie informel. Le second concerne la conformité aux standards stricts d'une multinationale cotée, qui complique les interactions avec les organismes publics locaux. Enfin, la reprise d'une entreprise existante implique de gérer les procédures et le personnel déjà en place, nécessitant un travail de dialogue, de transparence et d'amélioration continue.

Charlesse NGANGOUE

Directrice générale,
MAERSK Congo



Une vision stratégique sur le long terme

Pour l'avenir, MAERSK Congo poursuit sa stratégie sur trois piliers :

1. Digitalisation et intelligence artificielle pour une logistique plus prédictive et intégrée;
2. Logistique éco-responsable, avec l'adoption de carburants plus écologiques, comme le biométhanol, et la réduction progressive des émissions de 90% d'ici 2040;
3. Développement durable et excellence opérationnelle, afin de servir efficacement les clients et renforcer la performance locale et régionale.

Un message inspirant pour la jeunesse et les femmes

Au-delà de ses responsabilités, Mme NGANGOUE encourage la jeunesse congolaise à croire en ses capacités, à se former et à s'engager pour le développement national. Elle insiste également sur l'importance pour les femmes de partager leurs ambitions avec leurs partenaires et mentors, afin de sortir des zones de confort et de construire des trajectoires professionnelles ambitieuses et durables.

Vous trouverez l'intégralité de cet échange : <https://bit.ly/4v4NVfx>

ZOOM SUR UNE INSTITUTION

FONEA : un levier stratégique pour l'employabilité et la compétitivité des entreprises



Institué par la loi n°8-2019 du 9 avril 2019, le Fonds National pour l'Emploi et l'Apprentissage (FONEA) est un établissement public à caractère administratif doté d'une autonomie de gestion. Il intervient dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, avec pour objectif de rapprocher les besoins des entreprises des compétences disponibles sur le marché du travail.

En facilitant le dialogue entre le monde économique et les structures de formation, le FONEA contribue à préparer les jeunes et les salariés aux exigences de l'économie congolaise.

Des missions concrètes pour l'employabilité

Le FONEA agit à tous les niveaux du parcours d'employabilité. Il identifie les besoins en compétences, finance la formation professionnelle et l'apprentissage, et soutient les centres et opérateurs de formation. Il contribue également à la modernisation des dispositifs existants, favorise la reconversion professionnelle et développe l'apprentissage en alternance selon un modèle dual, combinant enseignement théorique en centre et expérience pratique en entreprise.

Ce modèle permet aux jeunes d'acquérir à la fois des connaissances et des compétences directement applicables sur le terrain, répondant aux besoins concrets des entreprises.

Au-delà de la formation, le FONEA soutient l'insertion professionnelle.

Parmi ses initiatives phares :

- le placement en entreprise des jeunes diplômés via le Programme Emploi Diplômé (PED), une initiative de stage pré-emploi ;
- les formations aux techniques de recherche d'emploi, incluant CV, lettres de motivation et préparation aux entretiens ;
- les programmes d'apprentissage pour les jeunes peu qualifiés.

Le FONEA a intensifié ses actions ces dernières années, formant plus de 5 000 jeunes en 2023 et près de 6 000 en 2024, illustrant son impact concret sur l'employabilité au Congo.

Il soutient aussi la création et le développement des entreprises en finançant l'élaboration de plans d'affaires et en assurant un suivi post-crétation.

Il contribue également à la modernisation de l'apprentissage traditionnel en renforçant les capacités des maîtres artisans et en favorisant l'intégration des jeunes dans des dispositifs professionnalisants adaptés aux besoins du marché.

Ces actions améliorent simultanément l'employabilité des jeunes et la compétitivité des entreprises.

“

Le FONEA s'impose comme un levier stratégique en rapprochant formation et besoins des entreprises : il renforce l'employabilité des jeunes, accompagne les entreprises dans le développement des compétences et s'appuie sur un partenariat actif avec UNICONGO pour aligner l'offre de formation aux réalités du marché.

Une gouvernance qui inclut le secteur privé

Le financement du FONEA repose principalement sur la taxe d'apprentissage (1 % de la masse salariale des entreprises cotisantes à la CNSS), complété par les subventions de l'État, les prestations et l'appui des partenaires au développement.

Un soutien direct aux entreprises

Le FONEA accompagne les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés : formation continue, adaptation aux postes de travail, reconversion ou requalification.

Sa gouvernance s'articule autour de trois organes : le Comité de Direction (CODIR), la Direction Générale et la Commission d'Orientation pour l'Emploi (COPE).



Un partenariat concret entre FONEA et UNICONGO

UNICONGO y joue un rôle central. Présente au CODIR, elle participe aux décisions stratégiques du FONEA et s'assure que les orientations et financements répondent aux besoins réels des entreprises.

Elle siège également à la COPE, instance consultative favorisant le dialogue permanent entre le FONEA et le secteur privé et permettant d'aligner l'offre de formation sur les besoins du marché.

Au-delà de sa présence dans les instances de gouvernance, UNICONGO a signé avec le FONEA un Mémoire de partenariat visant à renforcer l'employabilité et les compétences des salariés d'entreprises et des jeunes demandeurs d'emploi, notamment à travers l'ouverture de l'accès aux formations en ligne, la collecte des besoins en formation des entreprises et la mise à disposition de ces formations à ces bénéficiaires.

Un levier stratégique pour l'avenir

Grâce à ses missions, ses dispositifs et son partenariat avec UNICONGO, le FONEA renforce l'employabilité, soutient la compétitivité des entreprises et accompagne l'adaptation du marché du travail. La participation active d'UNICONGO assure que les intérêts du secteur privé sont pris en compte, permettant des dispositifs plus efficaces et une approche pragmatique des enjeux emploi-formation.

Ainsi, le FONEA apparaît comme un outil stratégique pour un développement économique inclusif, fondé sur des compétences adaptées et un partenariat solide entre acteurs publics et privés.



MOT DE L'EXPERT

TRANSPORT MULTIMODAL :
UN ACCÉLÉRATEUR DE COMPÉTITIVITÉ
POUR LES CORRIDORS LOGISTIQUES DU
CONGO

Par Brandon RIZET
Directeur Transit & Business Développement
Mercure Logistics Congo

Dans un environnement économique marqué par l'intensification des échanges régionaux et la transformation des chaînes d'approvisionnement mondiales, la performance logistique constitue aujourd'hui un facteur déterminant de compétitivité pour les économies africaines. Dans ce contexte, le développement du transport multimodal apparaît comme une priorité stratégique pour la République du Congo.

Le transport multimodal repose sur l'utilisation coordonnée de plusieurs modes de transport (maritime, routier, ferroviaire ou fluvial), dans le cadre d'une chaîne logistique intégrée. Cette organisation permet d'optimiser les flux de marchandises, de réduire les coûts logistiques et d'améliorer la fiabilité des délais de livraison, tout en renforçant la résilience des corridors commerciaux.

Grâce à sa façade maritime et à la position stratégique du port de Pointe-Noire, le Congo dispose d'un avantage naturel pour jouer un rôle majeur dans la desserte logistique de l'Afrique centrale. Les corridors reliant Pointe-Noire à Brazzaville, puis aux pays de l'hinterland tels que la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, l'Angola avec le Cabinda ou encore le Tchad, constituent des axes structurants pour le commerce régional.

Cependant, la compétitivité de ces corridors dépend fortement de la capacité à développer une véritable approche multimodale. Aujourd'hui encore, une part importante des flux repose essentiellement sur le transport routier. L'intégration plus systématique du transport ferroviaire et fluvial permettrait pourtant de massifier les volumes, d'optimiser les coûts et de fluidifier les chaînes d'approvisionnement sur les longues distances. Le transport fluvial, en particulier sur le bassin Congo-Oubangui, représente une opportunité considérable pour le déplacement de marchandises volumineuses ou pondéreuses telles que les produits agricoles, les matériaux industriels ou certains produits énergétiques.



Couplé à des solutions ferroviaires et routières performantes, il peut contribuer à la structuration de véritables corridors logistiques intégrés.

Le développement de ces solutions nécessite néanmoins plusieurs évolutions structurantes. Il suppose tout d'abord la modernisation continue des infrastructures de transport et des plateformes logistiques, afin de faciliter les opérations de transbordement entre les différents modes. Il implique également une amélioration des procédures administratives et douanières, afin de réduire les délais et les coûts liés au passage des marchandises.

Dans ce cadre, le dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé joue un rôle essentiel. Les opérateurs logistiques, les transporteurs, les autorités portuaires et les administrations doivent travailler de manière concertée afin d'identifier les obstacles opérationnels et de mettre en place des solutions pragmatiques permettant d'améliorer la fluidité des corridors.

La digitalisation des chaînes logistiques constitue également un levier important pour accompagner cette transformation. Les outils de suivi des marchandises, les systèmes d'échange électronique de documents et les plateformes de coordination logistique permettent aujourd'hui d'améliorer significativement la transparence et la traçabilité des opérations.

Au-delà des enjeux logistiques, le transport multimodal représente également un puissant levier d'intégration économique régionale. En facilitant la circulation des marchandises entre les pays d'Afrique centrale, il contribue à renforcer les échanges intra-régionaux et à soutenir la diversification des économies.

Ainsi, la structuration d'un système multimodal performant pourrait permettre au Congo de consolider son rôle de hub logistique régional. En valorisant ses infrastructures portuaires, ferroviaires, routières et fluviales dans une logique intégrée, le pays dispose des atouts nécessaires pour transformer ses corridors de transit en véritables moteurs de croissance et de compétitivité pour l'ensemble de la sous-région.

BON À SAVOIR

DROIT SOCIAL
LES PERMISSIONS EXCEPTIONNELLES

Par Ninelle BASSOUKA-MBILA
Conseillère Juridique à UNICONGO

Le Code du travail congolais, notamment en son article 119, alinéa 6, prévoit la possibilité pour le travailleur de bénéficier d'absences ou de permissions exceptionnelles à l'occasion de certains événements familiaux le concernant directement. Les conventions collectives complètent ce dispositif en précisant les situations concernées ainsi que les conditions d'octroi de ces autorisations. Toutefois, face aux réticences parfois observées chez certains employeurs quant à leur mise en œuvre, il apparaît utile d'en rappeler les fondements juridiques et les modalités d'application.

I. Nature d'événements et durée d'absence

Les conventions collectives déterminent de manière précise les événements familiaux susceptibles de justifier une autorisation d'absence, tout en fixant le nombre maximal de jours pouvant être accordés au cours d'une année.

À titre illustratif, l'article 33 de la convention collective du commerce prévoit que des permissions exceptionnelles peuvent être accordées au salarié à l'occasion d'événements familiaux affectant directement son foyer. Ces absences sont limitées à dix (10) jours par année civile, délai de route inclus, sans retenue de salaire ni imputation sur les congés acquis, sous réserve de la production de pièces d'état civil ou de tout justificatif probant.

Elles se répartissent notamment comme suit :

- Mariage du salarié ou de l'un de ses enfants : 4 jours ;
- Mariage d'un frère ou d'une sœur : 3 jours ;
- Décès du conjoint légitime ou d'un enfant : 10 jours ;
- Décès d'un ascendant direct, d'un frère ou d'une sœur : 3 jours ;
- Accouchement de l'épouse légitime : 2 jours ;
- Déménagement : 1 jour.

Lorsque l'événement survient en dehors du lieu de travail et implique un déplacement du salarié, ces délais peuvent être prolongés d'un commun accord entre les parties.

“

Les permissions exceptionnelles permettent aux salariés de s'absenter pour des événements familiaux (mariage, décès, naissance, etc.) sans perte de salaire ni impact sur leurs congés, dans la limite fixée par les conventions collectives (ex. : jusqu'à 10 jours/an). Ces absences doivent être justifiées et, sauf urgence, autorisées à l'avance. Toute absence non justifiée peut entraîner des sanctions.

Par ailleurs, indépendamment des événements familiaux, l'article 119 du Code du travail prévoit qu'un salarié justifiant d'au moins deux (2) années d'ancienneté peut solliciter un congé non rémunéré pour convenances personnelles. Ce congé, accordé avec l'autorisation de l'employeur, peut s'étendre sur une durée d'un (1) an, renouvelable une (1) fois. À l'issue de cette période, le salarié retrouve de plein droit son emploi.

II. Conditions pour bénéficier des permissions

Le salarié doit, en principe, obtenir l'autorisation préalable de l'employeur avant toute absence. À cet effet, la demande doit être formulée par écrit, en précisant le motif, la durée de l'absence et en étant dûment justifiée.

Il en va toutefois autrement en cas d'événements imprévus, tels que le décès ou l'accouchement de l'épouse légitime, pour lesquels la demande peut être faite oralement. Néanmoins, afin d'éviter toute sanction, ces absences doivent être portées à la connaissance de l'employeur dans un délai raisonnable, au plus tard dans les

quarante-huit (48) heures suivant la survenance de l'événement, par tout moyen, et être justifiées.

III. Effets sur la rémunération

Lorsque l'absence du salarié est dûment autorisée ou justifiée, elle ne peut entraîner aucune retenue sur sa rémunération. Ces périodes d'absence exceptionnelle, liées notamment à des événements familiaux, sont en effet assimilées à du temps de travail effectif et doivent, à ce titre, être payées.

En revanche, toute absence excédant la durée prévue n'ouvre pas droit à rémunération pour les jours supplémentaires. De plus, ces autorisations d'absence ne peuvent en aucun cas être imputées sur les droits à congé acquis par le salarié. Enfin, elles ne sont pas applicables lorsque l'événement survient pendant une période de congé déjà en cours.

IV. Sanctions

Une absence qui n'a fait l'objet ni d'une autorisation préalable ni d'une justification valable peut être assimilée à un manquement aux obligations professionnelles et exposer le salarié à des mesures disciplinaires. S'agissant des absences fondées sur des motifs sérieux mais non expressément prévus par les textes légaux ou les conventions collectives, elles ont vocation à être imputées sur les congés payés du salarié. À défaut d'imputation, et en l'absence de toute mesure de compensation ou de récupération, elles peuvent donner lieu à une réduction de la rémunération.

Chiffre du mois

32,5

MILLIONS DE TONNES DE CO₂ SÉQUESTRÉES CHAQUE ANNÉE

→ un atout stratégique majeur qui positionne le Congo comme un acteur clé de la régulation climatique mondiale et un potentiel levier de croissance via l'économie du carbone.



Chaque année, les forêts et les tourbières de la République du Congo séquestrent 32,5 millions de tonnes supplémentaires d'équivalent CO₂. Les émissions mondiales de CO₂ provenant des énergies fossiles et de l'industrie sont d'environ 36 à 37 milliards de tonnes par an. La séquestration du Congo représente donc environ 0,09 % des émissions mondiales. Ce flux annuel vient s'ajouter à un stock déjà considérable de plus de 44 gigatonnes de CO₂ captées et conservées dans ces écosystèmes naturels. Ce chiffre souligne l'importance stratégique du Congo dans la régulation du climat mondial et met en lumière le potentiel économique encore largement sous-exploité de son capital naturel.

Ce rôle de puits de carbone confère au pays un avantage unique dans le contexte actuel de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. En valorisant cette capacité de séquestration à travers les mécanismes du marché international du carbone, le Congo pourrait transformer ce service environnemental en véritable levier de croissance.

Selon certaines estimations, notamment celles de la Banque africaine de développement, la prise en compte économique de cette séquestration pourrait entraîner une augmentation potentielle du produit intérieur brut de l'ordre de 5 milliards de dollars, soit environ 30 % du PIB actuel. Une telle perspective illustre le poids que pourrait représenter l'économie du carbone dans la stratégie de développement du pays.

Cette valorisation du « capital vert » apparaît d'autant plus stratégique que l'économie congolaise demeure fortement dépendante des hydrocarbures. Dans un contexte international marqué par la volatilité des prix du pétrole et l'accélération de la transition énergétique, les ressources naturelles liées à la préservation des écosystèmes offrent une opportunité crédible de diversification économique.

Cependant, transformer ce potentiel en revenus concrets nécessite de relever plusieurs défis. Le développement d'un marché crédible des crédits carbone repose notamment sur la capacité du pays à mesurer, certifier et suivre précisément la séquestration du carbone dans ses forêts et ses tourbières. Cela suppose de renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Centre national d'inventaire des ressources forestières, afin d'améliorer la qualité des données et de garantir la conformité aux standards internationaux.

Au-delà de sa dimension environnementale, ce chiffre rappelle que le Congo ne se limite pas à son rôle de producteur d'hydrocarbures.

Grâce à ses vastes forêts et à ses tourbières uniques, le pays constitue également l'un des principaux régulateurs climatiques de la planète. Valoriser cette richesse écologique pourrait ainsi devenir l'un des piliers d'un modèle de développement plus durable et plus résilient.



UNICONGO renforce son engagement en faveur de la formation professionnelle à travers la gestion du CEFA - MMI de Pointe-Noire

Le vendredi 20 mars 2026, UNICONGO a franchi une étape majeure dans son engagement en faveur du développement des compétences et de l'employabilité, à travers la signature d'un protocole d'accord avec le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Par cet accord, l'État confie à UNICONGO la gestion du Centre de Formation et d'Apprentissage (CEFA) des Métiers de la Maintenance Industrielle (MMI) de Pointe-Noire, dans le cadre d'une délégation de service public. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de modernisation des dispositifs de formation professionnelle, fondée sur un partenariat public-privé équilibré et orienté vers les résultats.

Loin de constituer un désengagement de l'État, ce dispositif traduit une évolution vers un modèle de gouvernance plus intégré, dans lequel chaque acteur intervient dans son domaine de compétence. Le Ministère conserve ainsi ses prérogatives en matière de tutelle, d'encadrement pédagogique et de validation des cursus, tandis qu'UNICONGO apporte son expertise du monde de l'entreprise et sa capacité à mobiliser les acteurs économiques.

À travers cette nouvelle responsabilité, UNICONGO affirme sa volonté de jouer un rôle central dans le rapprochement entre les systèmes de formation et les besoins réels du marché du travail. En effet, dans un contexte marqué par l'évolution rapide des métiers et des technologies, l'adéquation entre les compétences formées et les attentes des entreprises constitue un enjeu stratégique majeur.



UNICONGO SE VOIT CONFIER LA GESTION DU CEFA-MMI DE POINTE-NOIRE, RENFORÇANT SON RÔLE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LE RAPPROCHEMENT ENTRE COMPÉTENCES ET BESOINS DES ENTREPRISES, DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ STRUCTURANT.



En s'appuyant sur son réseau d'adhérents et de partenaires, UNICONGO entend renforcer la pertinence des formations dispensées au CEFA-MMI, en veillant à leur alignement avec les exigences opérationnelles des secteurs productifs. L'objectif est clair : former des profils immédiatement employables, capables de répondre aux besoins concrets des entreprises, notamment dans les métiers techniques et industriels.

Cette initiative intervient également dans un contexte de transition, marqué par la fin progressive du financement du projet par l'Agence Française de Développement (AFD). En prenant le relais, UNICONGO contribue à assurer la continuité, la qualité et la soutenabilité du service public de formation, tout en consolidant les acquis du projet ARCEFA.

La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs autorités administratives et diplomatiques, témoignant de l'importance accordée à cette initiative. Elle a été suivie d'une visite des ateliers du centre, permettant aux participants d'apprécier les infrastructures existantes et les perspectives de développement du CEFA-MMI.

À travers cet engagement structurant, UNICONGO réaffirme son rôle d'acteur clé du dialogue public-privé et de partenaire stratégique de l'État, au service d'une économie plus compétitive et d'une insertion professionnelle durable. ●



PICP, un partenariat stratégique au service de l'industrialisation du Congo

La Plateforme Industrielle du Congo – Pointe-Noire (PICP) est un partenariat public-privé entre la République du Congo et le groupe ARISE IIP, acteur de référence dans le développement de plateformes industrielles intégrées en Afrique. À travers la PICP, le pays se dote d'un hub industriel moderne dont l'ambition est de transformer les ressources nationales en produits finis « Made in Congo » pour les marchés régionaux et internationaux.



ACTUALITÉS : Une plateforme en pleine expansion

La Phase 1 de la PICP, couvrant 600 hectares, est aujourd'hui pleinement opérationnelle grâce à un investissement global de 150 millions d'euros. La zone met à disposition des investisseurs des terrains prêts à construire bénéficiant de connexions ininterrompues aux services essentiels.

Plusieurs entreprises industrielles y sont déjà installées, notamment dans la transformation du bois et la fabrication de matériaux pour le secteur de la construction. D'autres unités sont en cours de déploiement, dont une usine de contreplaqué, la plus grande du Congo, qui valorisera localement les essences de bois congolaises avant leur exportation.

La dynamique de croissance se poursuit avec la signature, en décembre 2025, de deux nouveaux contrats. Le premier partenaire développera différentes activités liées au secteur de la construction, tandis que le second déploiera une unité de raffinage d'huile de palme et de transformation agro-alimentaire. Ces nouveaux acteurs rejoignent l'écosystème industriel de la PICP et renforcent son attractivité.



LOGISTIQUE ET OPPORTUNITÉS Une connectivité multimodale stratégique

La force de la PICP réside dans sa logistique intégrée et sa connectivité multimodale stratégique. Située à 15 km de Pointe-Noire, elle bénéficiera d'un accès direct au Port Autonome via une jetée dédiée et d'une liaison ferroviaire vers Brazzaville, garantissant une fluidité totale pour l'import-export. Ce cadre unique offre des opportunités majeures dans des filières variées allant de la pétrochimie et l'agro-industrie aux secteurs de la santé et du recyclage.



CADRE INCITATIF ET FACILITATION

L'avantage du 0 %

Afin de sécuriser et de maximiser la rentabilité des investissements, la PICP propose un cadre incitatif particulièrement attractif, incluant notamment un impôt sur les sociétés à 0 % pendant les 10 premières années ainsi qu'une exonération totale des droits de douane sur les équipements et les matières premières, en plus de nombreux autres avantages destinés aux entreprises nationales et internationales, qu'elles soient orientées vers l'export ou le marché local.

Afin de simplifier le parcours des investisseurs, un Guichet Unique intégré centralise l'ensemble des démarches administratives, de la création d'entreprise à l'obtention des permis de construire. Enfin, conformément à ses engagements, la plateforme œuvre en faveur d'une industrialisation responsable, fondée sur la neutralité carbone et le développement de l'économie circulaire.



CONTACT PRESSE & INVESTISSEMENT

Mme Olympe LESSOLA-OCKANDI

+242 05 207 55 07

olymp.lessola@arisenet.com

marketing.picp@arisenet.com

www.pic-roc.com

emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

Un levier élargi d'accès aux talents pour les entreprises

Dans un contexte où les directions des ressources humaines font face à des difficultés croissantes pour identifier des profils adaptés sur le marché local, l'accès à un vivier de candidats élargi devient un enjeu central. Les circuits traditionnels de recrutement, souvent limités aux réseaux personnels ou professionnels, ne permettent pas toujours de capter l'ensemble des compétences disponibles.

C'est dans cette perspective que la plateforme emploi.cg, administrée par UNICONGO, s'inscrit comme un outil facilitateur, permettant aux entreprises d'élargir significativement leur champ de recherche.

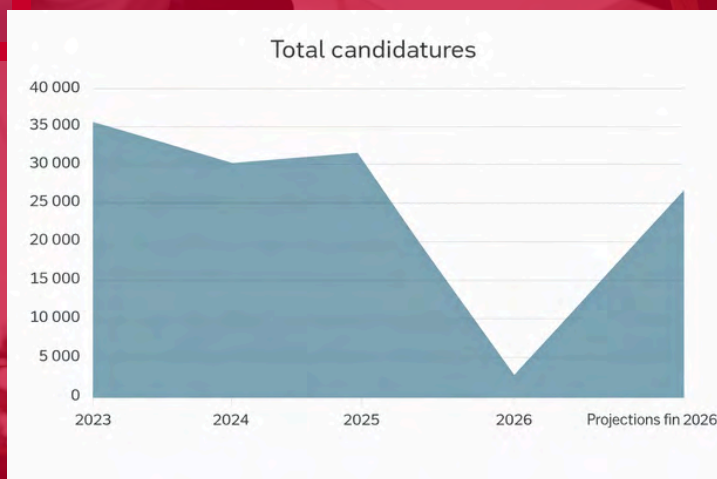
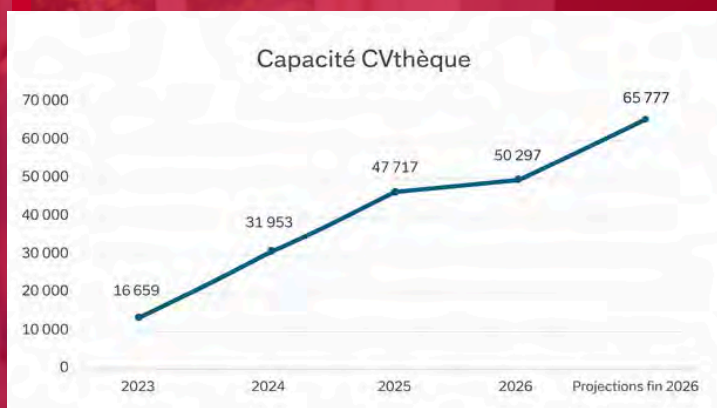
Une utilisation en progression du côté des entreprises

La plateforme compte à ce jour 769 recruteurs inscrits, témoignant de l'intérêt porté par les entreprises à cet outil. L'activité s'est particulièrement intensifiée en 2025, avec 268 offres publiées, contre 197 en 2023. En parallèle, le volume de candidatures enregistrées reste significatif.

Ces volumes traduisent une réalité importante : l'existence d'un potentiel de talents disponible, parfois difficile à mobiliser en dehors de plateformes structurées.

Une base de talents en forte croissance

Depuis 2023, la plateforme enregistre une progression continue de ses utilisateurs, avec aujourd'hui plus de 50 000 comptes candidats. Cette évolution traduit une appropriation croissante de l'outil par les demandeurs d'emploi, qui y voient un canal privilégié de visibilité auprès des recruteurs. Cette base constitue désormais un vivier structuré et accessible, offrant aux entreprises une alternative concrète à la limitation des réseaux traditionnels.



Répondre à un enjeu d'élargissement du sourcing

L'un des apports majeurs de emploi.cg réside dans sa capacité à connecter des entreprises à des profils qu'elles n'auraient pas nécessairement identifiés via leurs réseaux habituels.

Dans un marché marqué par des tensions sur certains profils techniques ou spécialisés, cette ouverture permet :

- d'élargir le champ des candidatures ;
- de diversifier les profils reçus ;
- d'optimiser les démarches de recherche.

Ainsi, la plateforme contribue à réduire l'asymétrie d'information entre l'offre et la demande d'emploi.

Des perspectives de développement en 2026

Dans la continuité de cette dynamique, l'année 2026 s'inscrit dans une logique de consolidation, avec un objectif de croissance de +15 % par rapport à 2025, tant en termes d'usage que de volume d'activité.

Les perspectives portent notamment sur :

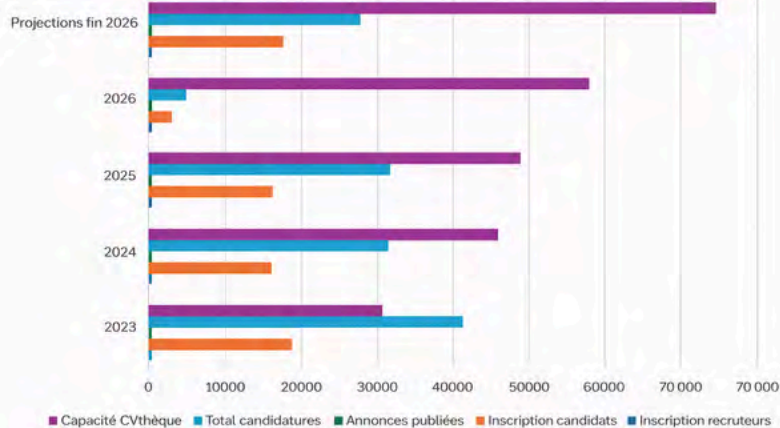
- l'augmentation du nombre d'entreprises actives ;
- la poursuite de l'élargissement de la base candidats ;
- le renforcement de la visibilité des opportunités d'emploi.

Un outil structurant au service du marché de l'emploi

À travers la consolidation et l'évolution de la plateforme emploi.cg, UNICONGO contribue activement à une meilleure lisibilité du marché de l'emploi au Congo. En facilitant l'accès à un vivier élargi de talents et en structurant la diffusion des opportunités, la plateforme permet aux entreprises de mieux appréhender leur environnement de recrutement.

Plus qu'un simple espace de mise en relation, emploi.cg s'affirme ainsi comme un outil structurant, participant à un marché du travail plus accessible, plus transparent et plus performant, en phase avec les réalités économiques et les besoins des entreprises.

STATISTIQUES D'ÉVOLUTION D'EMPLOI.CG



+800 postes disponibles

Postulez dès aujourd'hui !



www.emploi.cg



PROPULSÉE PAR

UNICONGO

www.unicongo.cg

UNICONGO À LA DÉCOUVERTE DES ACTIVITÉS DE SEATEC CONGO ET ILOGS

À l'initiative de ses visites auprès des adhérents, UNICONGO a organisé, le vendredi 6 mars 2026, une journée d'immersion à leur profit. Cette initiative a réuni une trentaine de participants, venus découvrir les activités de deux entreprises membres : SEATEC Congo et la société ILOGS, filiale du groupe SNPC, spécialisée dans le transport et la logistique dédiés à l'industrie pétrolière et gazière.



1. Visite de SEATEC Congo

La matinée a débuté par la découverte des locaux de SEATEC Congo, spécialisée dans le contrôle, l'inspection et la formation.

Après un mot d'accueil de Madame Frida Pascale MATESSA, Directrice Commerciale, les équipes ont présenté leurs domaines d'intervention et leur rôle dans l'accompagnement technique des projets.

Un accent particulier a été mis sur le contrôle technique des constructions, conformément à la norme française NF P 03-100, encore peu développé dans notre environnement.

Les échanges ont permis de souligner l'importance de ce dispositif, qui contribue à :

- Anticiper les risques dès la phase de conception ;
- Sécuriser les choix techniques ;
- Améliorer la qualité des ouvrages ;
- Prévenir les défaillances pouvant impacter la sécurité des personnes et des biens.

Cette séquence a été enrichie par des discussions interactives favorisant le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

2. Visite de ILOGS

L'après-midi a été consacrée à la visite des locaux d'ILOGS, acteur majeur des services pétroliers et filiale du groupe SNPC. Les participants ont été chaleureusement accueillis par Monsieur Alain Ludovic OKOÏ, Directeur Général, qui a présenté l'entreprise, ses missions et son positionnement stratégique dans le secteur Oil & Gas.

La délégation a ensuite été guidée au sein du Centre de Service Pétrolier (CSP) par Monsieur Lambert GOMA-KAYA, Chef du Département Shipping et Consignation. Cette immersion a permis de découvrir concrètement les installations et les opérations logistiques, ainsi que le savoir-faire technique et opérationnel des équipes d'ILOGS. Les participants ont pu observer les différentes étapes de la chaîne logistique dédiée au transport de matériels et équipements pétroliers, comprenant la planification, l'expédition, le suivi et la consignation des cargaisons. L'accent a été mis sur les procédures de sécurité, la rigueur opérationnelle et l'efficacité des équipes dans la gestion des flux logistiques complexes, essentiels pour le bon fonctionnement des projets pétroliers.

Cette visite a offert une vision complète des enjeux techniques et opérationnels du secteur, tout en favorisant un échange direct avec les experts.

Une journée riche en échanges et en apprentissages

Ces visites ont permis aux participants de :

- Mieux connaître les activités et expertises de deux entreprises membres ;
- Approfondir leur compréhension des enjeux techniques propres à différents secteurs ;
- Partager des expériences et bonnes pratiques ;
- Renforcer les liens entre les adhérents d'UNICONGO.

UNICONGO se félicite de la forte mobilisation de ses membres et remercie chaleureusement les équipes de SEATEC Congo et d'ILOGS pour la qualité de leur accueil et des échanges.

Ces visites illustrent l'importance de créer des espaces de dialogue et de partage, contribuant ainsi au renforcement des compétences et à la valorisation du tissu économique national.



UNICONGO

ILS NOUS ONT REJOINTS

CERAPE (Membre Associé) :
Services de recherche et action

CONQUÊTE EVENT (SPL):
Production audio-visuelle et musicale

POT@MAÏ -242 (Membre Associé) :
Accès aux services essentiels
d'électricité de façon écologique en
zone rurale enclavée

MFB CONGO (Industrie) :
Fabrication de farine de blé

HERSEAL (Commerce) :
Importation et vente des équipements



PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE



LES INFRASTRUCTURES ET CAPACITÉS DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE (PAPN)

- UN TERMINAL À CONTENEURS MODERNE S'ÉTENDANT SUR 42 HECTARES, DOTÉ D'ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS POUR UN TRAITEMENT OPTIMAL DES FLUX.
- PLUS DE 2000 MÈTRES LINÉAIRES DE QUAIS, ADAPTÉS À L'ACCUEIL DE NAVIRES DE GRANDE CAPACITÉ.
- UN TIRANT D'EAU DE -16 MÈTRES, FAISANT DU PAPN L'UN DES RARES PORTS EN EAU PROFONDE DE LA SOUS-RÉGION.
- UN PARC À BOIS DE 114 455 M², AMÉNAGÉ POUR SOUTENIR LES EXPORTATIONS FORESTIÈRES.
- UN PARC AUTOMOBILE DE 11 000 M², OFFRANT DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT ET DE MANUTENTION SÉCURISÉES.
- UNE ZONE LOGISTIQUE DE 4,5 HECTARES DÉDIÉE AU DÉPOTAGE DES MARCHANDISES, RENFORÇANT L'EFFICACITÉ DES OPÉRATIONS.
- UN TRAFIC ANNUEL SUPÉRIEUR À UN MILLION D'ÉV, CONFIRMANT LE RÔLE STRATÉGIQUE DU PAPN DANS LES ÉCHANGES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX.
- UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL SIMULTANÉE DE PLUS DE 11 NAVIRES, POSITIONNANT POINTE-NOIRE COMME HUB MARITIME INCONTOURNABLE DE L'AFRIQUE CENTRALE.